Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation : 26 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au foyer rural de Saint-Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/080 portant approbation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Membres présents (48) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), LAUDE Pierre, MARTIN Rémy (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres excusés (7) : LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, PLATEAUX Stéphanie, JUMEAUX Stéphane, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (8) : MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LOIGNON Laurent, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane, PLET Bernard, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (11) : BASQUIN Alexandre à SIMEON Serge, PORTIER Carole à MAILLARD Laurent, DUDANT Pierre-Henri à BACCOUT Fabrice, COLLIN Denis à MATON Audrey, POULAIN Bernard à THUILLEZ Martine, RIQUET Alain à DAUCHET Martine, PELLETIER Gilles à GOETGHELUCK Alain, GERARD Jean-Claude à GODELIEZ NICAISE Véronique, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric, DEFAUX Maurice à HALLE Sylvain,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Délibération 2025/080 portant approbation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et se concrétise dans tous les départements par l'élaboration de Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), pilotés conjointement par les Préfets et les Présidents des Conseils départementaux.

Bien plus large que les seuls services publics, la notion de « services au public » peut être considérée comme l'ensemble des services marchands et non marchands qui répondent à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique ou social, rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou aux familles afin de leur permettre de vivre sur leur territoire.

Le Schéma associe étroitement les intercommunalités, les opérateurs et la Région. Il privilégie les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires. Il ambitionne d'aboutir à une vision partagée des enjeux ainsi que des priorités en matière de services aux habitants tout en veillant à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés dans les territoires.

Le premier SDAASP du Nord 2018-2023 a été confectionné sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services au public dans le département du Nord. L'élaboration du nouveau Schéma 2025-2030 s'est appuyée sur un important travail de co-construction mobilisant et recueillant la parole des acteurs des territoires durant l'année 2024. Des rencontres organisées à l'échelle de chaque arrondissement ont rassemblé plus de 1 000 participants au printemps, puis à l'automne. En outre, dès sa genèse, il a été conçu en intégrant la question de l'inclusion numérique.

De ces rencontres, un programme d'actions propre à chaque arrondissement a été déterminé. Il a fait l'objet d'une publication qui permet de prendre connaissance du processus de conception et d'élaboration du Schéma. Ledit programme a été validé par les membres du Comité de pilotage réuni le 20 décembre 2024 et a fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental le 31 mars 2025.

Les différents organismes associés lors de l'élaboration du schéma participeront à sa mise en œuvre, en tant que partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions.

Conformément à la loi NOTRe, les EPCI seront associés, aux côtés de l'État et du Département, à la gouvernance qui sera déclinée au niveau départemental et au niveau territorial.

Vu la loi n°82- 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui contient des dispositions consacrées à l'accessibilité des services à la population, et son article 98, applicable à compter du 1er janvier 2016 qui indique le cadre d'élaboration du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public »,

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2025-2030,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2025-2030 du Nord et tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération,**
- **De désigner M. Michel HENNEQUART comme élu référent pour siéger au Comité territorial d'Animation de l'arrondissement et au Comité de pilotage départemental.**

Annexe(s) - Rapport du SDAASP, feuille de route départementale, convention de mise en œuvre

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 07/07/2025 Publication le 08/07/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_080**
Objet :	**Délibération 2025/080 portant approbation du Schéma Départemental d?Amélioration de l?Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-200030633-20250702-2025_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250702-2025_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2025_080.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250702-2025_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	296.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A80 _ SDAASP.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250702-2025_080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juillet 2025 à 15h25min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juillet 2025 à 15h29min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juillet 2025 à 15h32min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juillet 2025 à 15h32min16s	Reçu par le MI le 2025-07-07

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

SDAASP
2025 - 2030

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Les services publics au cœur des territoires

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Nord
le Département est là

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Édito

Nos concitoyens sont attachés au maillage territorial des services publics et souhaitent une consolidation des services publics de proximité, particulièrement dans le domaine de la santé. Si la dématérialisation a permis à de nombreux usagers de réaliser leurs démarches de manière plus simple, elle a mis en lumière les enjeux liés à l'inclusion numérique, notamment chez les plus fragiles.

Dans ce contexte, le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – dite loi NOTRe – prend tout son sens dans l'écriture des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le Schéma, piloté conjointement par le Préfet et le Président du Département du Nord, associe étroitement les intercommunalités, les opérateurs et la Région. Il privilégie les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires, ambitionne d'aboutir à une vision partagée des enjeux ainsi que des priorités en matière de services aux habitants tout en veillant à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés dans les territoires.

Le 1er SDAASP du Nord 2017-2023 a été construit sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services au public dans le département du Nord.

L'élaboration du présent Schéma 2025-2030 s'est appuyée sur un important travail de co-construction mobilisant et recueillant la parole des acteurs des territoires durant l'année 2024. Des rencontres organisées à l'échelle de chaque arrondissement ont rassemblé plus de 1 000 participants au printemps, puis à l'automne. En outre dès sa genèse, il a été conçu en intégrant la question de l'inclusion numérique.

Ce nouveau SDAASP s'inscrit dans une approche transfrontalière et s'appuie sur les réflexions portées par le Conseil d'État dans le cadre de son étude réalisée en 2023 « 12 propositions pour réussir le dernier km de l'action publique ». Il prend également en compte le Pacte des solidarités 2024-2027 du Nord (voté le 8 juillet 2024) et les deux démarches stratégiques de renouveau des territoires de l'Etat : l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Nord – Pas-de-Calais (ERBM) / le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT).

L'une des innovations consiste à intégrer dans la gouvernance du SDAASP la feuille de route France Numérique Ensemble. La dimension transversale de l'inclusion numérique irriguera ainsi les travaux du Schéma. L'autre grande nouveauté réside dans les modalités de sa mise en œuvre avec une territorialisation plus poussée des actions au niveau de chaque arrondissement pour renforcer les écosystèmes de services au public à l'échelle des bassins de vie. Cette plus grande proximité permettra assurément de poursuivre l'amélioration des services au public dans le Nord.

Bertrand Gaume,
Préfet du Nord

Christian Poiret,
Président du Département du Nord

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Sommaire

I. Le SDAASP : une stratégie départementale pour améliorer l'accessibilité des services au public 6
- A. Les objectifs du SDAASP 6
- B. Les notions portées par le SDAASP 6
- C. Rappel du cadre règlementaire 6

II. Lien avec les autres démarches stratégiques 7

III. La démarche d'actualisation 9

IV. Les grandes caractéristiques du département du Nord 9
- A. Le département le plus peuplé, à la fois urbain et rural 9
- B. Une présence et un temps d'accès aux services et équipements relativement satisfaisants du fait de l'armature urbaine 10
- C. ...mais une offre toujours globalement très en-deça du niveau national au regard du volume de population... 11
- D. ...et de l'ampleur des difficultés et des disparités socio-économiques 12

V. Des territoires aux difficultés accrues en matière d'accessibilité aux services comparativement au Nord 13
- A. Trois secteurs ruraux qui demeurent à enjeux forts : le Cambrésis, la Sambre-Avesnois et la Flandre rurale 13
- B. Les quartiers en politique de la ville et le bassin minier, des territoires à enjeux sociaux forts 14

VI. Les grands enseignements du SDAASP 2017-2023 15

VII. Les orientations stratégiques du SDAASP 2025-2030 17
- A. Approche dialogique, intelligence collective et effet synergique 17
- B. Renforcer l'équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental et pour tous les publics 18
- C. Promouvoir une action publique innovante dans un contexte sociétal en mutation 18
- D. Constituer de réels écosystèmes territoriaux de services publics fédérant les acteurs et articulant les actions 18
- E. Mutualiser et/ou mettre à disposition les lieux et outils 19
- F. Mettre en œuvre un programme d'actions dynamique et évolutif 19
- G. Assurer le déploiement des priorités repérées collectivement en matière d'accessibilité et de leviers d'actions 19

VIII. Présentation du programme d'actions 20
- A. Accès aux droits 21
- B. Petite enfance et soutien à la parentalité 22
- C. Santé 22
- D. Emploi formation 23
- E. Commerces de proximité 23
- F. Éducation et accompagnement des familles 24
- G. Accès aux sports et activités physiques 25
- H. Accès à la culture 25
- I. Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme : la feuille de route « France Numérique Ensemble » 26
- J. Les mobilités solidaires 26

IX. Gouvernance, suivi et animation du SDAASP 27
- A. Gouvernance du SDAASP / FNE au niveau départemental 27
  - 1. Les instances de pilotage 27
  - 2. Le rôle du pilote départemental 28
- B. Principes de gouvernance du SDAASP / FNE au niveau de l'arrondissement 28
  - 1. Un Comité Territorial d'Animation (CTA) 28
  - 2. Un Comité Territorial de Suivi (CTS) 28
  - 3. Rôle du pilote territorial 28
  - 4. La future cartographie des Services Publics expérimentée par la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique (DITP) 29
  - 5. Geo2France : Un outil collaboratif pour faciliter les travaux du SDAASP et les capitaliser 29

Synthèse des orientations thématiques et des actions

Accès aux droits 32

Petite enfance • Soutien à la parentalité 34

Santé 36

Emploi et formation 38

Commerces de proximité 40

Éducation et accompagnement des familles 42

Accès aux sports et activités physiques 44

Accès à la culture 46

Inclusion numérique, « France Numérique Ensemble » ... 48

Mobilités solidaires 50

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

I. Le SDAASP : une stratégie départementale pour améliorer l'accessibilité des services au public

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et se concrétise dans tous les départements par l'élaboration de Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, pilotés conjointement par les Préfets et les Présidents des Conseils départementaux. Ce travail doit aboutir à une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services par tous les acteurs du département.

A. Les objectifs du SDAASP

Le SDAASP est un outil pour renforcer l'égalité des territoires. Il s'agit d'élaborer une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, s'appuyant sur une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services. Sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services, un programme d'actions pour 6 ans est défini :

- pour apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants ;
- en privilégiant les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires.

B. Les notions portées par le SDAASP

1. Les services au public : bien plus large que les seuls services publics, la notion de « services au public » peut être considérée comme l'ensemble des services marchands et non marchands qui répondent à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique ou social, rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou aux familles afin de leur permettre de vivre sur leur territoire.

2. L'accessibilité dans toutes ses dimensions[1] : l'accessibilité d'un service ne se résume pas à la présence d'une structure offrant ce service sur un territoire. L'accès peut être physique ou dématérialisé. La qualité de l'accessibilité peut être analysée à partir de sept dimensions :

- le maillage territorial ;
- l'information de l'offre de service ;
- sa dimension temporelle, dont le temps et la facilité d'accès (temps de trajet, temps d'attente sur place, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite notamment) ;
- la disponibilité du service (délai compatible avec les besoins) ;
- le coût du service ;
- le niveau du service (qualité du service et amplitude horaire), la possibilité de choix ;
- l'accessibilité culturelle et sociale (complexité des dispositifs, des démarches, orientation et accompagnement facilités dans le lieu d'accueil).

3. L'amélioration de l'accessibilité : par amélioration de l'accessibilité, on entend à la fois l'optimisation, la coordination, la mutualisation de l'offre existante et les compléments nécessaires à proposer, en particulier dans les zones qui sont reconnues comme déficitaires.

C. Rappel du cadre règlementaire

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe.
Décret d'application n°2016-402 du 4 avril 2016.

La loi NOTRe instaure un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (article 98). Ce schéma est élaboré sous la responsabilité conjointe du Préfet du département et du Président du Conseil départemental, pilotes de la démarche, en concertation avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Le schéma comprend :

- pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;
- pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de 6 ans, comportant d'une part des objectifs quantificatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public, et d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes.

Il est soumis :

- pour avis, aux Conseils communautaires puis au Conseil régional et à la Conférence territoriale de l'action publique ;
- pour approbation au Conseil départemental.

Il est ensuite définitivement arrêté par le Préfet de département, puis mis en œuvre par convention(s) conclue(s) entre les parties intéressées.

La circulaire de 19 juillet 2023, relative au rôle et aux missions des sous-préfets en charge de services publics, prévoit que le sous-préfet référent coordonne le déploiement d'un programme d'actions visant à améliorer l'accès des usagers aux services publics en prenant appui sur les travaux menés dans le cadre du SDAASP.

II. Lien avec les autres démarches stratégiques

L'approche s'inspire des réflexions portées par le Conseil d'État dans le cadre de son étude annuelle pour 2023 « 12 propositions pour réussir le dernier km de l'action publique ». Le Conseil d'État propose une nouvelle méthode pour améliorer l'action publique au quotidien et réussir à atteindre ses destinataires autour de trois objectifs principaux :

- un impératif de proximité (propositions 1 à 4 : assurer l'accès de tous les usagers aux politiques et aux services publics, accompagner les publics qui en ont le plus besoin, délivrer des messages compréhensibles par tous, développer le « aller-vers » voire le « aller-chez ») ;
- un besoin de pragmatisme (propositions 5 à 8 : écouter, construire l'action publique avec les usagers et les acteurs de terrain dont les collectivités locales, simplifier la vie des usagers, doter les politiques publiques des moyens nécessaires et prendre en compte d'emblée les questions d'intendance) ;
- un état d'esprit dans lequel l'action publique doit être menée, à savoir la confiance (propositions 9 à 12 : réussir le dernier kilomètre avec les agents publics et tous les acteurs de l'action publique, pratiquer la subsidiarité, passer d'une « logique du mistigri » à une logique de coopération, mettre le service au cœur du pilotage de l'action publique).

Les SDAASP des différents départements des Hauts-de-France sont également identifiés dans le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)*, adopté en juin 2020[2], comme outils opérationnels d'amélioration du quotidien et de réduction des déséquilibres entre l'offre de services au public et les besoins des habitants (Parti pris III : « Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue » / Objectif 27 : « Améliorer l'accessibilité des services au public – une articulation du SRADDET et des SDAASP »).

Le Pacte des solidarités vise à renouveler l'ambition transformatrice de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté conduite à partir de 2018. Le Pacte des solidarités est structuré autour de quatre axes :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous ;
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- Construire une transition écologique solidaire.

[1] Source Commissariat général de l'égalité des territoires (CGET) en 2016
[2] Modifié le 21 novembre 2024 pour intégrer les nouvelles exigences législatives, notamment en matière d'artificialisation des sols, de logistique, de lutte contre le changement climatique et de prévention des déchets. Quatre volets du SRADDET ont été modifiés : gestion économe de l'espace, logistique, climat air énergie et déchets

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

La contractualisation entre le Département et l'État au titre du Pacte local des solidarités pour le Nord s'organise autour de deux piliers :

1. Le « pilier Solidarités » qui contient 3 orientations :

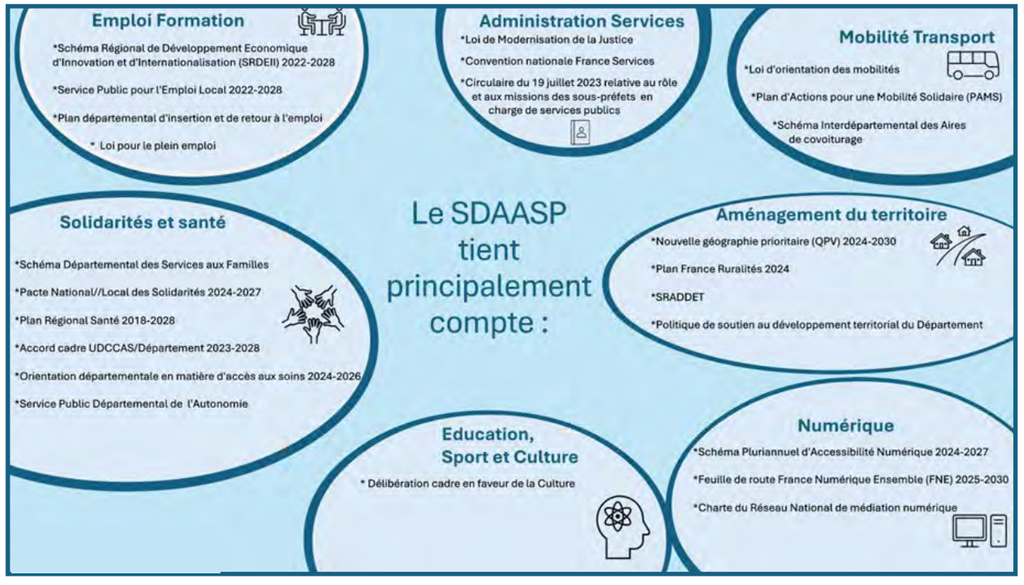
- Prévenir l'exclusion en agissant, aux moments clés du parcours des familles et des enfants décliné autour de deux leviers : le soutien à l'accrochage scolaire et le développement de modalités d'accueil, de repérage et d'aller-vers les jeunes en situation de précarité sans solution ;
- Renforcer le maillage territorial, coordonner l'offre de services et faire évoluer les pratiques des professionnels pour améliorer la réponse aux besoins des Nordistes vulnérables en renforçant l'aller-vers ;
- Soutenir une offre d'accompagnement adaptée, intégrée et territorialisée en réponse à la hausse des dépenses contraintes et aux besoins des Nordistes vulnérables.

2. Le « pilier Emploi » qui comprend 4 orientations :

- Proposer à chaque nouvel allocataire un diagnostic « à 360° » permettant de l'orienter sur un parcours adapté et intensif correspondant à ses besoins ; renforcer l'accompagnement et son suivi ;
- Mettre en place des actions « coups de pouce » permettant de dynamiser le retour à l'emploi ;
- Développer sur les territoires une offre permettant de lever les trois freins périphériques à l'emploi identifiés prioritaires : la santé, la garde d'enfants et la mobilité ;
- Amplifier l'offre de services aux entreprises pour développer les occasions d'immersions professionnelle.

Le SDAASP a donc vocation à développer de nouvelles ambitions en matière d'accessibilité, qui devront irriguer l'ensemble des politiques sectorielles.

Par ailleurs, le département est concerné par deux démarches stratégiques de renouveau des territoires de l'État : l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Nord – Pas de Calais et le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Celles-ci intègrent des questions d'accessibilité des services au public, par exemple dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la mobilité, du numérique, etc. Les travaux du SDAASP ont vocation à s'articuler avec ceux de ces démarches, dans une logique de mutualisation et de bonne subsidiarité. S'agissant de démarches interdépartementales (respectivement avec le Pas-de-Calais et l'Aisne), cela nécessitera d'adopter une focale trans départementale, notamment lorsque ces départements auront actualisé leur propre SDAASP.



L'articulation du SDAASP avec les politiques sectorielles

III. La démarche d'actualisation

L'actualisation du SDAASP a été fixée suivant une double entrée :

- une entrée thématique, visant à identifier les enjeux d'accessibilité relatifs aux 10 principales « familles » de services au public, avec le découpage suivant :

Accès aux droits	**Soutien à la parentalité Petite enfance**	**Éducation**	**Culture**	**Numérique France Numérique Ensemble**
Santé	**Emploi - Formation**	**Sport Activités physiques**	**Commerces de proximité**	**Mobilités**

- une entrée territoriale fondée sur le périmètre des arrondissements ; une attention particulière a été portée sur les territoires ruraux, les quartiers relevant de la politique de la ville, et les liens avec les territoires voisins (départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais ainsi que la Belgique).



Les 6 arrondissements du Nord

IV. Les grandes caractéristiques du département du Nord

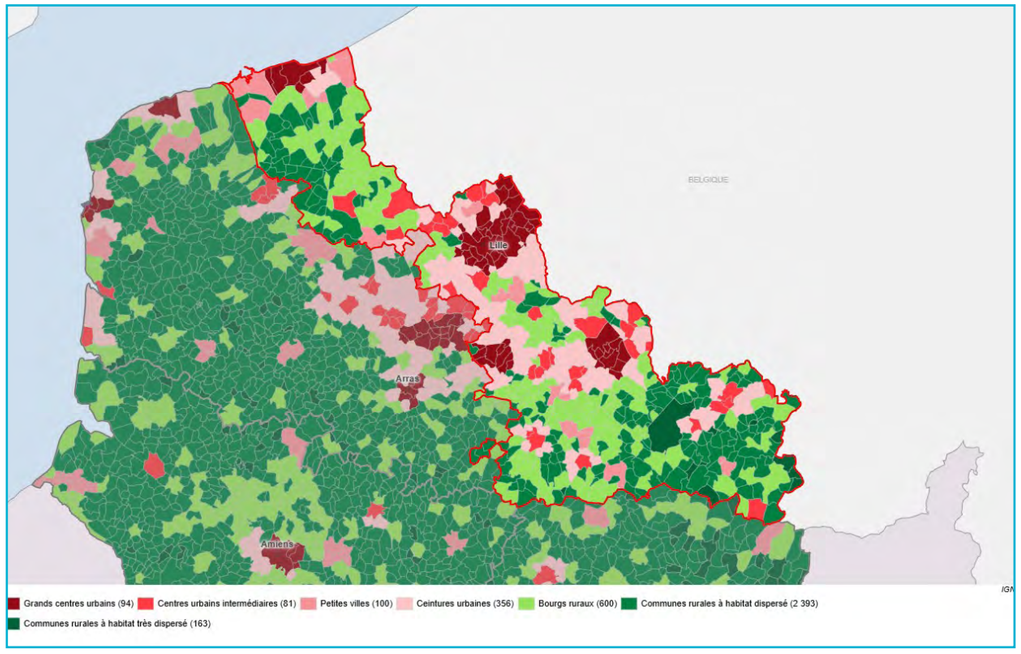
A. Le département le plus peuplé, à la fois urbain et rural

Avec 2 611 293 habitants en 2021, le Nord est le département le plus peuplé de France. Disposant d'une densité de population quatre fois supérieure à celle de la France (454,7 hab./km² contre 106,5), il voit sa croissance démographique stagner depuis quelques années avec une progression de 6 005 habitants entre 2015 et 2021.

Cette faible hausse est due en partie à un solde migratoire défavorable, signe d'une baisse de l'attractivité du département, du moins sur certaines zones. En effet, le Nord se caractérise par de forts contrastes en termes de vitalité démographique et de structuration de population. Si certains secteurs demeurent particulièrement attractifs comme Lille ou le secteur Lys-Flandres, une baisse sensible a été observée sur d'autres territoires, notamment les agglomérations de Dunkerque, Maubeuge ou le versant nord-est de la Métropole Européenne de Lille.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

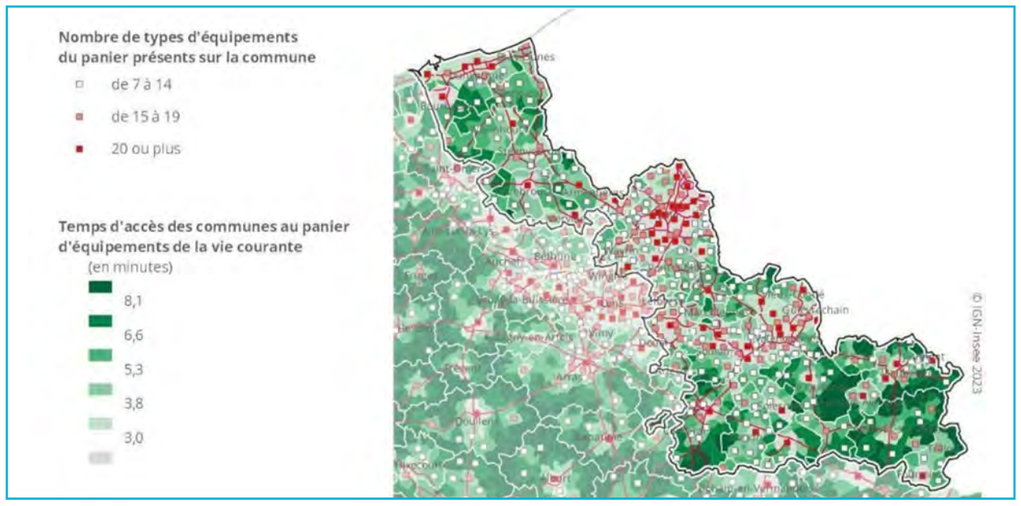
Les communes du Nord selon la grille de densité 2021



B. Une présence et un temps d'accès aux services et équipements relativement satisfaisants du fait de l'armature urbaine…

La structuration territoriale du département apporte un atout particulier en matière de dotation et d'accessibilité des services au public. La densité des territoires rend en effet globalement aisé l'accès de la population aux équipements et services en garantissant le déploiement des principaux services de la vie quotidienne à proximité des bassins de vie. Les travaux engagés par l'INSEE montrent que le taux d'équipement des territoires où réside l'essentiel de la population est globalement important. Ainsi, dans le département, 93 % de la population vit dans des communes qui satisfont à la définition de pôles de services de proximité, où il est possible de trouver au moins la moitié de ce qui constitue les équipements et services nécessaires à la vie courante : école, épicerie, médecin généraliste[3]…

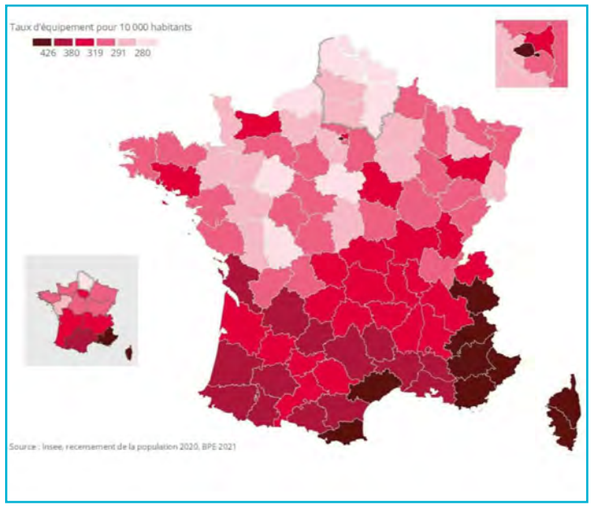
Présence des services de la vie courante[4] et temps d'accès à l'échelle communale



Les autres départements des Hauts-de-France, marqués par une moindre urbanisation et plus généralement organisés autour d'un nombre de polarités restreint, affichent un moins bon niveau d'accessibilité. Ainsi, par contraste avec le niveau régional, où seuls 81,8 % des habitants résident dans une commune considérée comme pôle de services de proximité ou encore avec la Somme où cette proportion baisse à 63,5 %, la situation globale du Nord apparaît privilégiée, tout du moins en termes d'accessibilité physique aux services.

C. …mais une offre toujours globalement très en-deça du niveau national au regard du volume de population…

Un taux d'équipement proche de la moyenne régionale mais très en-deçà de la moyenne nationale, quelle que soit la thématique concernée. Le département compte 70 260 équipements et services à la population, soit 269 équipements pour 10 000 habitants (contre 271 en région et 336 en France métropolitaine).



Si de façon générale, le département du Nord jouit d'une structure favorable au déploiement et à l'accessibilité des services de la vie quotidienne, il n'en demeure pas moins que pour une part importante de la population vivant en milieu rural, l'éloignement des services du quotidien représente un enjeu réel.

Des territoires sont plus exposés aux problématiques d'éloignement des pôles de services : les bassins de vie de Cassel, d'Avesnes-sur-Helpe ou Bavay, où entre 10 % et 25 % de la population réside à plus de 7 minutes des principaux services et équipements[5] .

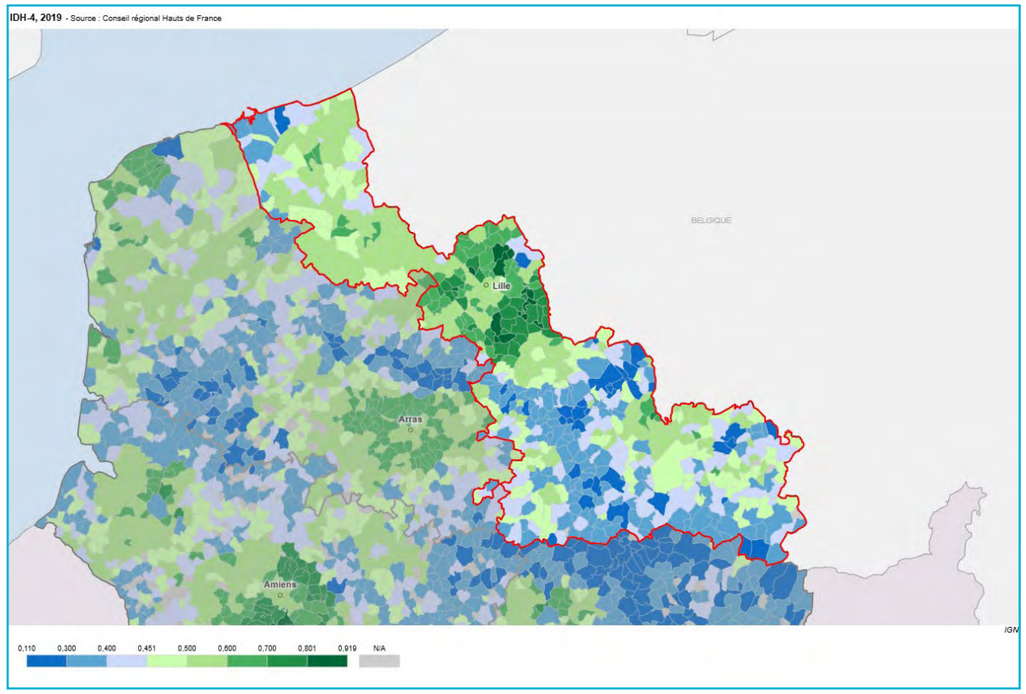
Par ailleurs, si la densité est propice à une organisation efficiente des services aux publics, certains secteurs particulièrement denses ont une structure sociale et urbaine très particulière. Ainsi les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les cités minières, plus denses que la moyenne départementale, présentent un enjeu particulier en matière d'accessibilité des services aux publics du fait des enjeux économiques et sociaux du territoire, la culture spécifique et historique de ces secteurs et les questions de mobilité de ses habitants. Plus qu'ailleurs, la problématique de la mobilité des habitants du bassin minier ne réside pas uniquement dans l'analyse du taux de motorisation mais plus globalement, dans la forte sédentarisation de la population minière et un ancrage dans une étroite proximité, celle d'un périmètre physique et sociologique qui dépasse peu les limites des quartiers[6]. Au sein d'un ensemble urbain où les centralités urbaines, concentrant les services, sont peu structurées, l'enjeu de l'accessibilité des habitants aux services est ainsi très prégnant.

[3] INSEE, Analyses Hauts de France, n°38, Décembre 2016.
[4] Personnes âgées - service d'aide, Laboratoire d'analyses médicales, Librairie papeterie journaux, Police, gendarmerie, Collège, Banque Caisse d'épargne, Etablissement d'accueil du jeune enfant, Station-service, Ecoles de conduite, Supermarché, Epicerie-supérette, Chirurgien dentiste, Bureau de poste/relais poste/agence postale, Pharmacie, Boulangerie Médecin omnipraticien, Infirmier, Restaurant, Coiffure, Salle ou terrain multisports, Ecole élémentaire ou maternelle.
[5] Ibid.
[6] J-L Subileau, « Rapport d'étape pour la préfiguration d'un Contrat Partenarial d'Intérêt National pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais », 2017 (p.16).

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

D. …et de l'ampleur des difficultés et des disparités socio-économiques

Le département du Nord est concerné par un indicateur de développement humain (IDH-4) très en deçà des moyennes nationales[7] avec de fortes disparités entre les territoires au regard de cet indicateur.



Or, au-delà de la question des temps d'éloignement et de l'offre des services, cette situation accentue les problématiques d'accès aux services. Plusieurs variables entrent en effet en jeu :

- le besoin de recourir à des services publics et privés essentiels à la vie administrative et financière des ménages (régularisation de situations, accompagnements liés aux minimas sociaux, démarches de recherche d'emploi, accès aux droits…) ;
- la plus grande vulnérabilité monétaire exposant à des arbitrages face aux dépenses de transport (lorsque le taux d'effort lié à la mobilité est particulièrement important vis-à-vis du budget des ménages, ce qui vient limiter la mobilité) ;
- l'ancrage historique ou sociologique des habitants, conditionnant les possibilités effectives d'accès aux services (lorsque les perspectives de mobilité se réduisent au périmètre du quartier ou de la cité minière en raison de freins physiques, sociologiques ou psychologiques).

Ces déterminants relativisent le constat d'un faible éloignement aux pôles de services. Les ménages à faibles revenus résidant dans des secteurs urbains densément peuplés, comme les quartiers en politique de la ville et les cités minières, sont exposés à des problématiques financières et psychosociologiques de mobilité limitant l'accès aux services dans des territoires pourtant bien dotés.

Les contraintes financières pour certains ménages fragiles limitent l'accès à certains services payants, qu'ils soient liés par exemple à l'alimentation de qualité, à la santé, au social, à la culture ou aux activités sportives.

La répartition des situations de pauvreté à l'échelle du département vient mettre en lumière de nouveaux secteurs à enjeux en matière d'accessibilité des services aux publics – y compris au sein des territoires identifiés comme bien couverts en offre d'équipements et services.

[7] L'IDH-4 est un indice composite formé de 3 sous-indices correspondant aux 3 dimensions retenues : santé, éducation et niveau de vie. Il correspond à une moyenne arithmétique de ces 3 sous-indices.

Ainsi, des secteurs urbains se trouvent être particulièrement affectés par les phénomènes de pauvreté. Cette pauvreté urbaine doit être appréhendée à une échelle fine, celle des quartiers en politique de la ville, identifiés par la concentration des bas niveaux de revenus. A l'échelle du département, ce sont les 94 quartiers identifiés comme prioritaires représentant près de la moitié des QPV de la région, plus de 432 926 habitants, soit 16,6 % de la population nordiste contre 8,1% à l'échelle de la France métropolitaine (INSEE pop. Au 1er janvier 2020). Au croisement des dynamiques de précarité urbaine, des enjeux propres à la politique de la ville et du manque de centralités, la situation du bassin minier constitue un point d'attention majeur. Enfin, en secteur rural, l'existence de poches de pauvreté est préoccupante, notamment au sein des bassins de vie de l'Avesnois, du Cambrésis et ponctuellement des Flandres.

V. Des territoires aux difficultés accrues en matière d'accessibilité aux services comparativement au Nord

Les problématiques de précarité et de mobilité viennent souligner l'existence d'enjeux particuliers à certains territoires, qui cumulent parfois carence de l'offre de service, freins forts aux déplacements et importance du besoin social.

Ainsi, si la notion de « zone blanche » ne s'applique que modérément au territoire du département en termes de taux d'équipements, il s'avère que plusieurs territoires se trouvent confrontés à des enjeux importants d'accessibilité des services au public.

A. Trois secteurs ruraux qui demeurent à enjeux forts : le Cambrésis, la Sambre-Avesnois et la Flandre rurale

Le Cambrésis et la Sambre-Avesnois, des territoires cumulant des difficultés de mobilités et sociales. Les secteurs ruraux du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois constituent les territoires les moins bien dotés en services de la vie courante et où le plus grand nombre de communes sont éloignées de plus de 7 minutes des services essentiels.

Dans ces secteurs où les réseaux routier et ferroviaire sont moins denses et la qualité de la desserte moins bonne, les enjeux de mobilité sont particulièrement prégnants. Or, dans de nombreuses communes des secteurs de Fourmies, de la vallée de la Sambre, de l'Est du Cambrésis, près d'un ménage sur trois ne dispose pas de voiture et se trouve confronté à des alternatives limitées en termes de mobilité.

Ces territoires se trouvent par ailleurs confrontés à des niveaux de pauvreté particulièrement élevés dans les pôles urbains de Maubeuge, Fourmies, Cambrai et Caudry, et au sein des centres-bourgs et communes rurales, tels que Le Cateau-Cambrésis, Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy, Bavay et Landrecies. Cette situation renforce les difficultés pour ces territoires à maintenir et répondre aux besoins de leur population, notamment dans le secteur marchand.

La Flandre intérieure, un territoire attractif sur le plan résidentiel mais disposant d'un maillage en services encore insuffisant. La partie rurale des Flandres, commune au SCoT de Flandre Lys et au SCoT Région Flandre Dunkerque, connait une croissance démographique forte et un développement urbain important. Territoire rattaché aux bassins d'emploi de l'aire métropolitaine de Lille et du littoral dunkerquois, il est exposé aux dynamiques d'étalement urbain lié à l'accueil de nouveaux résidents s'installant sur la commune et travaillant à la ville.

Cette dynamique démographique et urbaine ne s'accompagne pas d'un développement des services à la même hauteur. De nombreuses communes de la périphérie de Hazebrouck et Cassel se trouvent relativement éloignées des pôles où se situent les paniers de service de la vie courante. Le bassin de vie de Cassel constitue ainsi l'un des rares secteurs du département avec l'Avesnois où plus de 10 % de la population se trouve à plus de 7 minutes de l'offre de services de la vie courante.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Si les enjeux de mobilité se trouvent moins conditionnés sur le territoire par le taux d'équipement en voiture individuelle (dans la moyenne du département), il doit être souligné la faiblesse des alternatives à la voiture individuelle pour les résidents de nombreuses communes non desservies par le TER, ainsi dépendant de l'offre du réseau Arc en Ciel.

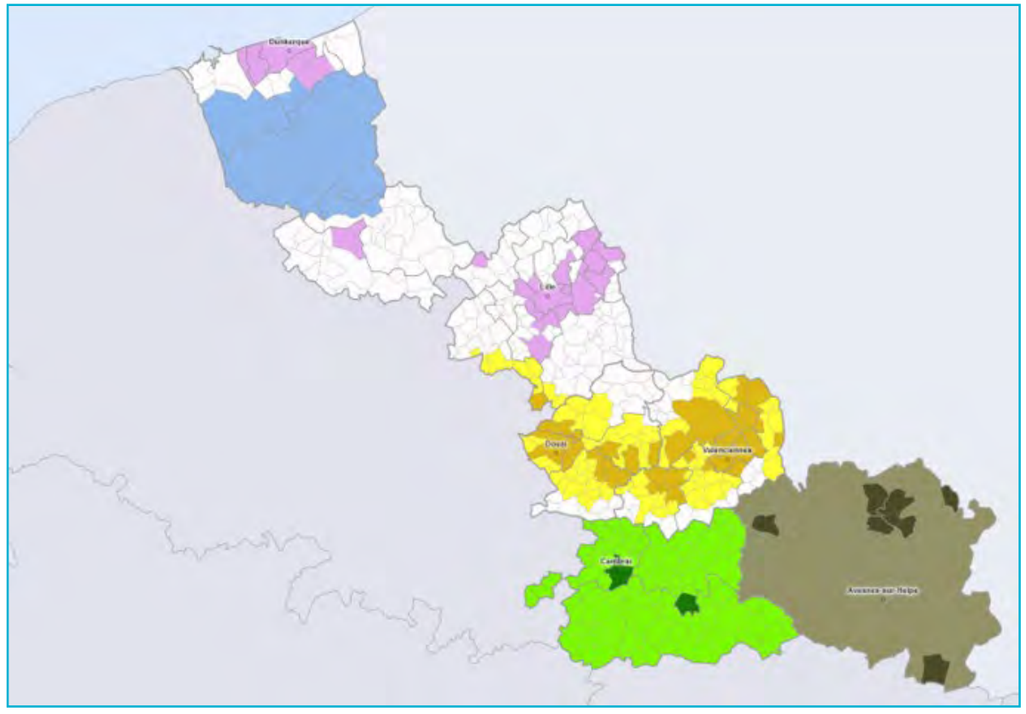
B. Les quartiers en politique de la ville et le bassin minier, des territoires à enjeux sociaux forts

Le département du Nord est concerné par 94 quartiers en Politique de la Ville, inscrits dans 13 Contrats de ville, pour 432 226 habitants. Définie principalement en fonction du seuil des bas revenus, la géographie prioritaire recoupe largement la cartographie du taux de pauvreté.

Au sein des secteurs urbains, les quartiers en politique de la ville représentent des territoires à enjeux particuliers dans le cadre du SDAASP. À cette échelle, plusieurs problématiques affectent en effet les conditions d'accès au service pour les habitants, particulièrement exposés à la précarité monétaire et aux difficultés sociales.

Il s'agit en particulier des problématiques :
- d'accès à l'emploi et/ou à un parcours d'insertion/formation ;
- de prévention-santé et de démographie médicale ;
- d'accompagnement des populations dans leurs démarches administratives, notamment sur le volet numérique, avec un besoin de formation des acteurs.

L'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais présente des spécificités sociales et urbaines, principalement liées à son développement : les cités minières (230 cités minières pour près de 20 000 logements) sont souvent excentrées et présentent peu de mixité fonctionnelle (manque de services et d'équipements). Cet enjeu de renforcement des centralités a été pointé dans le rapport Subileau qui a conduit à la signature le 7 mars 2017 de l'« Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ».



Carte des territoires prioritaires du SDAASP.

VI. Les grands enseignements du SDAASP 2017-2023

À l'occasion du 1er SDAASP 2017-2023, la Préfecture et le Département du Nord, en lien avec les opérateurs et partenaires, ont agi en faveur :
- d'une plus grande équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental et pour tous les publics, notamment en renforçant les services dans les territoires prioritaires et en promouvant une action publique innovante dans un contexte social en constante mutation ;
- d'une meilleure efficacité de l'action publique en fédérant les acteurs grâce à la mutualisation de lieux et d'outils ainsi que par des solutions intégrées et innovantes ;
- d'un programme d'actions dynamique et évolutif, puisque retravaillé à mi-parcours du schéma avec les pilotes des organismes et institutions représentés.

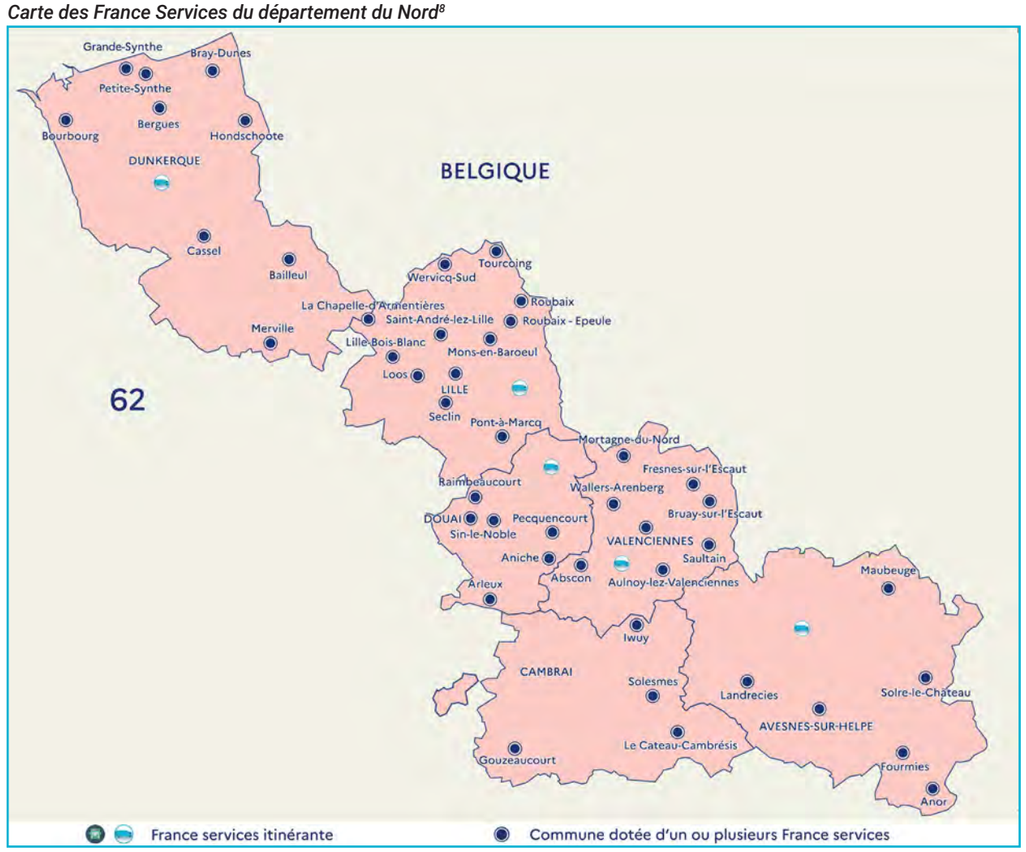
L'État et le Département ont mis en œuvre un plan d'actions resserré autour de 9 orientations :
- L'affirmation de la présence des services sociaux sur l'ensemble des territoires.
- Un accès aux usages numériques favorisé.
- Une équité d'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire.
- Des services de mobilité coordonnés et complétés par de nouvelles solutions collaboratives.
- Un soutien à la revitalisation commerciale dans les centres-bourgs et les quartiers politique de la ville.
- Un meilleur accès à l'information facilitant l'accès à l'emploi.
- Un accès à l'éducation équitable sur l'ensemble des territoires.
- Une pratique du sport par tous facilitée.
- Un accès à la culture renforcé, particulièrement pour les publics les plus précaires.

Un bilan du 1er SDAASP a été réalisé par les différents pilotes et a été validé lors du Comité de pilotage du 20 décembre 2023. Il est annexé au présent document.

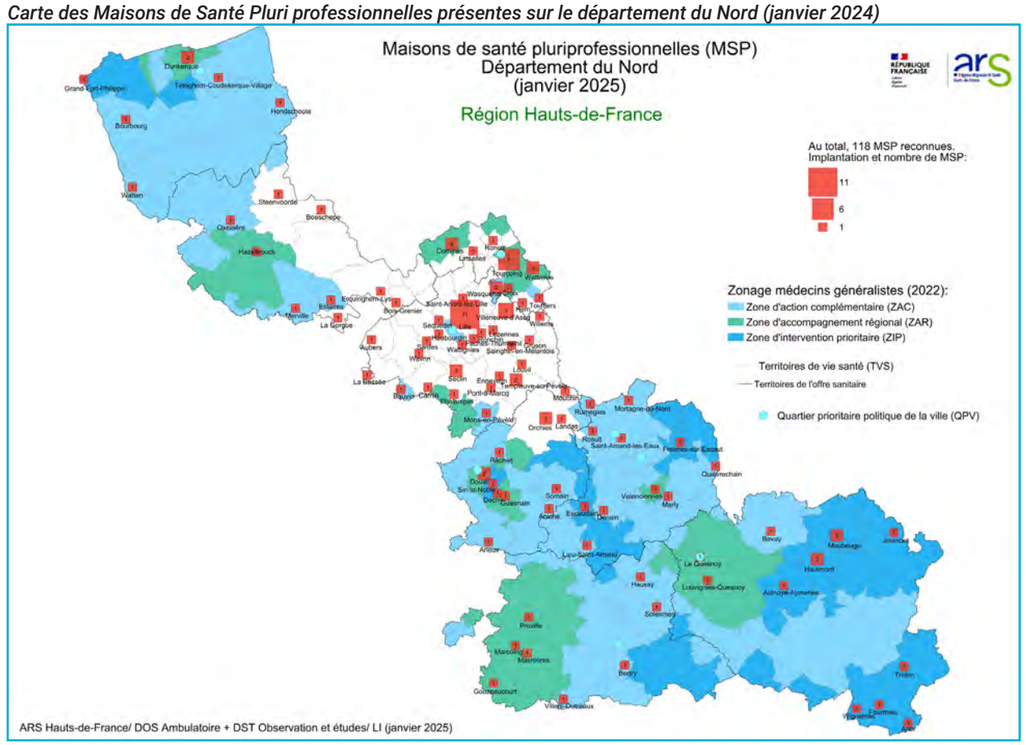
À titre d'exemples, les actions les plus emblématiques sont les suivantes :
- Le déploiement de 52 France Services (vs 14 Maisons de Services Au Public – MSAP – en 2018), dont 9 portées par le Département du Nord (6 itinérantes), 12 par la Poste, 9 par les CCAS, etc., a facilité l'accès aux droits des publics touchés par l'illectronisme et la lutte contre la fracture numérique. Ces France Services ont traité 389 817 demandes entre janvier 2020 et décembre 2023 ;
- Le développement de 118 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) (vs 15 en 2015) a amélioré l'accès à la santé et aux soins. En outre, un réseau de 24 adultes-relais médiateurs santé accompagne les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Le Plan « Un jeune, une solution » a enregistré 28 752 contrats d'apprentissage en 2022, le dispositif des territoires « Zéro chômeur de longue durée » s'est étendu, 17 plateformes de mobilité ont été financées afin de lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion professionnelle ;
- L' appel à projets Mobilités innovantes en milieu rural a permis au Département d'accompagner 108 projets de mobilité alternative à la voiture thermique (en favorisant les mobilités douces, actives et les modes de déplacements décarbonés) mais aussi d'insertion professionnelle (mise à disposition de moyens de locomotion - prêt ou location - sur les territoires dépourvus), d'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap, etc ;
- Des actions en faveur de la culture pour tous ont été développées, notamment par les 340 bibliothèques partenaires de la Médiathèque Départementale du Nord (MDN) et des actions spécifiques ont été menées en direction des publics séniors isolés, des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, etc.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Carte des France Services du département du Nord[8]



Carte des Maisons de Santé Pluri professionnelles présentes sur le département du Nord (janvier 2024)



Par ailleurs, en matière d'éducation, on compte sur le département du Nord en 2024 :

- dans le 1er degré, 1 561 écoles publiques ;
- dans le 2nd degré, 201 collèges publics (et 78 Sections d'enseignement général et professionnel adapté) et 100 lycées publics (38 LGT, 20 LPO et 42 LP).

Un regard particulier est porté sur chaque territoire du département permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque réalité territoriale, notamment pour le territoire du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache ou encore pour les territoires ruraux.

L' Éducation nationale met en place un accompagnement particulier sur certains territoires compte tenu des engagements pris avec l'État ou les partenaires locaux :

- Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (sud du département, bassin d'Avesnes) ;
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (territoires des bassins de Douai et de Valenciennes) ;
- Territoire du grand Dunkerque ;
- Charte rurale départementale, signée avec le conseil départemental et l'association des maires : 175 écoles réparties dans 172 communes. 3 bassins d'éducation sont concernés : Avesnes (61 écoles), Cambrai (56 écoles) et Dunkerque (58 écoles) et 5 circonscriptions électorales.

En outre, le dispositif « Territoires éducatifs ruraux » concerne 6 collèges[9] et leurs écoles de rattachement du Cambrésis et de l'Avesnois. Il a pour objectif de développer l'ouverture, la mobilité et l'épanouissement des élèves par les arts et la culture ; de promouvoir le bien-être, la santé et la cohésion sociale par l'engagement et le sport ; de favoriser la réussite, l'ambition et l'insertion professionnelle par une découverte active des parcours de formation et des métiers.

Enfin, depuis l'adoption du SDAASP fin 2017, six comités de pilotage ont réuni les principaux acteurs et partenaires des services au public dans le Nord afin de garantir la transversalité et la bonne territorialisation dans la mise en œuvre du plan d'actions.

VII. Les orientations stratégiques du SDAASP 2025-2030

A. Approche dialogique, intelligence collective et effet synergique

Vers des services publics en proximité/plus proches : une «approche dialogique»

Pour répondre aux besoins croissants des habitants et des acteurs du territoire, une approche basée sur la co-élaboration du nouveau SDAASP a été adoptée. Cette approche est fondée sur une écoute active et une collaboration étroite avec l'ensemble des parties prenantes locales afin d'organiser et de coordonner des services au public toujours plus proches des attentes des citoyens.

Cette démarche traduit la volonté de concevoir et d'adapter l'offre de services au public en fonction des réalités locales et des besoins spécifiques exprimés par les usagers, les élus, les agents publics et les acteurs associatifs. Elle incarne un engagement de transparence et de dialogue régulier pour faire du service public un levier de cohésion sociale.

Intelligence collective et effet synergique : ouvrir les possibles

Le SDAASP propose un cadre qui permet aux partenaires de dialoguer ensemble, de coopérer, d'engendrer de l'intelligence collective et, finalement, de produire un effet synergique. Ainsi, les réunions des différentes instances de suivi (échelle départementale et niveau des territoires) constituent des moments privilégiés où une vision transversale des sujets discutés est mise en pratique, où des passerelles entre les acteurs sont créées, où la variété et la diversité des compétences s'expriment, où s'opère une mutualisation des connaissances dans l'objectif commun de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

[8] *https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Accessibilite-des-services-au-public/France-Services*
[9] *Le Nord est concerné par 6 collèges : Les collèges Renaud-Barrault à Avesnelles, Paul Savary à Gouzeaucourt, Jean Moulin à Iwuy, Jacques Prévert à Masnières, Jean Rostand à Sains du Nord, du Solrézis à Solre-leChâteau.*

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Dans les groupes de travail, mis en place dès 2025 à l'échelle des arrondissements, il apparaît vital de réfléchir à l'élaboration et aux conditions de mise en œuvre des actions avec une vision transversale des sujets travaillés. Il s'agit, de la sorte, d'aller chercher dans les autres thématiques et dimensions du Schéma les éléments susceptibles de renforcer ou conforter les moyens et ressources disponibles en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle.

B. Renforcer l'équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental et pour tous les publics

Poursuivre le développement des services dans les territoires avec une logique de coopération transfrontalière. Le diagnostic a permis de mettre en exergue des difficultés d'accessibilité aux services dans la Sambre-Avesnois, le Cambrésis et la Flandre rurale, ainsi que dans les 94 quartiers prioritaires en politique de la ville et le bassin minier. Les raisons de la priorisation de ces territoires sont multiples.

Concernant les territoires ruraux, il existe en premier lieu un enjeu de mobilité important, conséquence de la moindre densité du maillage en services et équipements.

Au-delà de la question de l'accessibilité physique aux services, le Schéma s'attache à prendre en compte les besoins des habitants en situation de fragilité sociale, pour lesquels un éloignement des services constitue un obstacle pour faire valoir leurs droits. Pour ces publics, les deux déterminants principaux de l'accessibilité sont la mobilité (faible taux de motorisation, freins psycho sociaux) et leur capacité à utiliser l'outil numérique, notamment pour accomplir des démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

Certains territoires concentrent ces populations fragiles, il s'agit notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, du bassin minier, ainsi que de manière plus diffuse des territoires ruraux du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois. Le Schéma entend par conséquent promouvoir les actions d'accompagnement à la mobilité, à l'utilisation de l'outil numérique et plus généralement aux services de la vie quotidienne (formation, santé, culture, etc.)

Enfin, pour les territoires frontaliers avec la Belgique, le SDAASP promeut et œuvre en faveur d'une prise en compte renforcée de la dimension transfrontalière des bassins de vie, via la mise en place de projets et de dispositifs (Zone d'Accès aux Soins Tranfrontaliers, France Services itinérante transfrontalière envisagée, lecture publique, insertion, etc).

C. Promouvoir une action publique innovante dans un contexte sociétal en mutation

Allongement de la durée de vie, progrès technologiques notamment développement de l'Intelligence Artificielle, transition énergétique, nouveaux modes de consommation, etc. : notre société est traversée par d'importantes mutations, choisies ou subies, qui impactent sensiblement le mode de vie des habitants. Le développement des nouveaux outils numériques ouvre ainsi grand le champ des possibles en termes d'emplois et de services.

Facteur de progrès, l'avènement de la « société numérique » comporte également ses risques de fractures sociales. Dans ce contexte, le schéma s'attachera à promouvoir les innovations technologiques, sociales, organisationnelles qui permettront une accessibilité des services au plus grand nombre.

D. Constituer de réels écosystèmes territoriaux de services publics fédérant les acteurs et articulant les actions

L'échelle des arrondissements apparaît comme la plus pertinente pour construire et renforcer les écosystèmes de services au public, d'où le choix de travailler la déclinaison territoriale à ce niveau.
Le schéma a vocation à fédérer les acteurs du territoire, dans un esprit de décloisonnement des services.

En effet, le diagnostic met en exergue sur diverses thématiques, la présence de nombreux dispositifs (ex : dispositifs liés à l'emploi, 1er accueil des publics en difficulté, etc.) qui ne sont pas nécessairement maîtrisés par l'ensemble des acteurs concernés. L'un des objectifs de la mise en œuvre du Schéma sera d'améliorer la coordination entre les acteurs du territoire dans un souci d'efficience et de qualité des services.

E. Mutualiser et/ou mettre à disposition les lieux et outils

Le décret du 4 avril 2016 relatif aux Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévoit l'élaboration du Plan de développement de la mutualisation. Au-delà de cet impératif législatif, la recherche de la mutualisation vise à répondre à un enjeu de maîtrise et d'optimisation des coûts de l'action publique dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Cet enjeu a guidé la réflexion des partenaires lors de l'élaboration du programme d'actions.

Deux types de mutualisation ont émergé :

- la mutualisation des lieux : cela se traduit notamment par le développement des France Services, de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou encore de Tiers-lieux (tel le Central, à Fourmies). De tels lieux mutualisés contribuent à dispenser une offre de proximité sur l'ensemble du territoire départemental et à mixer les publics ;
- la mutualisation des outils : cette ambition s'illustre notamment via un Établissement Public Administratif d'ingénierie territoriale iNord créé par le Département du Nord, qui appuie les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, en mobilisant les compétences des agents du Département.

Le principe de mutualisation pourra également se traduire par la mise en place d'outils partagés, à l'exemple de la centrale de mobilité développée par le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités via notamment PassPass.

F. Mettre en œuvre un programme d'actions dynamique et évolutif

Le schéma, tel qu'il a été élaboré, ne prétend pas être exhaustif, dans les thèmes abordés comme dans les mesures proposées. Il comprend des axes de travail qu'il conviendra de préciser dans la phase de mise en œuvre, en veillant plus particulièrement à :

- affiner si nécessaire les diagnostics à l'échelle des arrondissements ;
- affiner et suivre les indicateurs proposés pour les fiches actions ;
- promouvoir l'essaimage des bonnes pratiques et des actions innovantes ;
- adapter le schéma aux changements technologiques et sociétaux.

L'animation et la mise en œuvre du Schéma permettra d'échanger et d'informer sur les bonnes pratiques et les projets innovants mis en œuvre sur les territoires en lien avec les démarches stratégiques.

G. Assurer le déploiement des priorités repérées collectivement en matière d'accessibilité et de leviers d'actions

En vue de réfléchir collectivement aux contours du futur SDAASP, une journée d'échanges et de partage a été organisée le 30 juin 2023. À cette occasion, des ateliers thématiques ont permis de revisiter 2 sujets primordiaux pour assurer une mise en œuvre optimale du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les dimensions de l'accessibilité et les leviers d'action du SDAASP. Les quelque 90 participants (représentant d'organismes associatifs, institutionnels) ont ainsi pu exprimer leurs idées ou propositions.

Les dimensions de l'accessibilité réexaminées le 30 juin 2023 :

- Mieux répondre aux besoins de proximité et de couverture de tous les territoires ;
- Communiquer en direction du public en veillant à la visibilité et à la compréhension de l'information (suggestion de co-construction avec les usagers de l'information sur l'offre de service) ;

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

- Travailler la mobilité inversée ;
- Réduire les délais d'attentes pour accéder à certains services et améliorer la gestion de l'urgence ;
- Développer une culture de la qualité de l'accueil (accueil bienveillant et serein), valoriser les personnes, remettre l'humain au cœur du système (accorder des moyens pérennes pour inscrire la démarche dans le temps) ;
- Distinguer le premier niveau d'accueil de celui du second niveau ;
- Impliquer davantage les institutions chargées du back-office pour tendre vers une qualité améliorée du service rendu à la population ;
- Engager l'émergence de la notion de parcours social ;
- Accompagner / Sensibiliser / Eduquer aux démarches administratives pour rendre plus autonome la personne ;
- Favoriser les démarches « d'aller vers » les personnes isolées culturellement et socialement – personnes avec capacités psychiques et intellectuelles limitées ou réduites, personnes illettrées, personnes vulnérables – dans l'optique de les aider, par la suite, à pousser la porte d'un service public.

Les leviers d'action réexaminés le 30 juin 2023 :

- Promouvoir une organisation territoriale en réseau ;
- Mettre en place des projets de territoire par voie de convention ;
- Créer un(des) espace(s) de communication et d'échanges entre les acteurs institutionnels sur les territoires ;
- Labelliser les initiatives territoriales remarquables ;
- Soutenir les initiatives de « café citoyen », « forum citoyen », espaces de coworking et fab-lab (tiers-lieux de mobilisation des usagers).

Par ailleurs, sont apparues comme primordiales plusieurs dimensions transversales fondamentales pour l'accès aux services au public et plus largement pour une transition juste :

- Les mobilités solidaires : Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS).
- L'inclusion numérique : développement d'infrastructures en faveur du très haut-débit, intégration de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE) dans le SDAASP.
- La participation des habitants : intégration des méthodes de design des services publics, constitution de comités d'usagers permettant de s'assurer de la qualité du service public, intervention d'habitants dans la sensibilisation et la médiation (adultes médiateurs-relais par exemple).
- La lutte contre l'illettrisme : simplifier la communication / développement de méthodes comme « Simple et clair » « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), etc.
- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations : mise en place d'indicateurs afin d'identifier la réalité des enjeux en matière d'égalité réelle d'accès aux droits.
- L'accessibilité universelle entendue comme l'accès à tout pour tous, c'est à dire « la capacité d'atteindre les biens, les services ou les activités désirés par un individu » (David Caubel, chercheur) et la conception de l'ONU qui la définit comme « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale. » (Articles 2, 3 & 4f de la Convention internationale ratifiée par la France).

VIII. Présentation du programme d'actions

Le programme d'actions a été construit avec une double volonté :

- élaborer et mettre en œuvre les actions au plus fin à l'échelle locale, avec de nombreux temps de porter à connaissance et de co-élaboration avec les territoires ;
- travailler de manière plus transversale, sortir des « silos » thématiques, pour renforcer les liens entre les acteurs et générer des synergies entre les actions.

De façon chronologique, le programme d'actions a été construit comme suit :

Le bilan a été réalisé en 2023 par les pilotes en charge des différentes thématiques. Il a été validé en Comité de pilotage du SDAASP réunissant les principaux acteurs des services publics dans le Nord fin 2023. Il a ensuite été partagé avec les territoires en amont de l'organisation de rencontres à l'échelle du Nord et des arrondissements.

Le bilan du SDAASP a permis de faire un état d'avancement à l'échelle départementale des actions menées à bien. Il a ensuite servi de support pour construire à l'échelle de chaque arrondissement les matrices Atouts/Forces/Opportunités/Menaces (AFOM) pour actualiser les enjeux des territoires puis fixer les objectifs prioritaires d'actions du futur SDAASP.

Autour de ces objectifs prioritaires ont été définis les actions nécessitant d'être reconfigurées, amplifiées ou complétées par des actions nouvelles. Plus de 1 000 acteurs territoriaux et opérateurs nationaux ont participé aux rencontres territoriales organisées au printemps et à l'automne 2024. Les fiches actions sont le reflet de cette participation exceptionnelle.

A. Accès aux droits

L'amélioration de l'accès aux droits dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : renforcer la qualité du service public et promouvoir des démarches inclusives tournées vers les citoyens. Pour ce faire, il est essentiel de simplifier le parcours des usagers en rendant le réseau d'acteurs plus lisible et accessible, notamment grâce à des outils numériques comme les bornes interactives et des dispositifs de cartographie tels que SIILAB et Soliguide. Ces initiatives doivent également intégrer les problématiques de mobilité, de handicap et de couverture territoriale afin de garantir une prise en charge adaptée et équitable pour tous les publics.

La structuration d'un premier accueil inconditionnel de proximité est une autre priorité. Elle suppose de partager avec les acteurs concernés une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cet accueil et de les fédérer. Elle vise à garantir que toute personne, rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin que des conseils et une orientation adaptée puissent lui être proposés.

Il est possible d'identifier 3 niveaux d'intervention des différents acteurs :

- **Écouter et comprendre la demande, informer et orienter - si nécessaire - la personne vers un accueil de niveau 2 en assurant un relais :** cette fonction – de 1ère ligne ou front office – est généralement dévolue aux professionnels « socio-administratifs » des MNS (Maisons Nord Solidarités), CCAS et MFS. Il s'agit du 1er niveau d'accueil.
- **Approfondir la demande et évaluer la situation de la personne, puis constituer un dossier d'aide sociale ou, le cas échéant, instruire une demande, assurer le « back-office » ou encore mettre en place un accompagnement social adapté :** ces missions relèvent, selon les cas, des services présents dans les MNS, des CCAS, des CAF, des CPAM, de la MSA, de la CARSAT, de France Travail, etc. Elles sont généralement accomplies par des travailleurs sociaux ou des techniciens spécialisés. Il s'agit du 2e niveau d'accueil.
- **Aiguiller la personne vers l'accueil de niveau 1 :** cette mission fondamentale peut être accomplie par les centres sociaux, les structures médico-sociales et d'hébergement, les structures d'insertion, les associations caritatives, etc. Ces acteurs essentiels sont susceptibles d'assurer le primo contact et prodiguer des conseils aux personnes qui bénéficient de leurs services.

La réalisation d'une telle structuration suppose un important travail de coordination et d'interconnaissance à mener avec les acteurs de « cette galaxie » d'intervenants professionnels ou de bénévoles qui œuvrent dans le champ du social et du médico-social.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'information et à l'accompagnement des publics en situation de fragilité ou éloignés des services publics. Pour répondre à ces besoins, des outils comme méthodes comme « Simple et clair » « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), etc. doivent être développés, tout comme des partenariats avec des structures telles que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

(CDAD). Enrichir et promouvoir Soliguide, améliorer la signalétique locale et réduire la fracture numérique figurent également parmi les priorités identifiées. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accueil et un accompagnement à la hauteur des enjeux actuels.

B. Petite enfance et soutien à la parentalité

La mise en adéquation de l'offre de services avec les besoins des territoires constitue un enjeu central pour renforcer le soutien à la petite enfance et à la parentalité. Il est primordial d'améliorer l'accessibilité des services en intégrant les parents dans les réflexions et en favorisant l'usage des outils mis à leur disposition. Pour cela, les lieux ressources tels que la CAF, les espaces de rencontre et les dispositifs de médiation familiale doivent être renforcés, tout en améliorant la communication sur les actions possibles. Un rééquilibrage territorial est également essentiel pour garantir un accès universel, notamment grâce au développement des Relais Petite Enfance et à la promotion du site monenfant.fr.

L'articulation des offres de service et la prévention précoce nécessitent un effort coordonné entre les acteurs publics et privés, afin d'accompagner les familles et de prévenir les violences intrafamiliales. Cela inclut des partenariats renforcés, comme ceux établis avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) ou via les Conventions Territoriales Globales (CTG), et des moyens garantis sur le long terme. L'expérimentation de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), les solutions proposées par les Services d'Aide à Domicile pour des horaires atypiques, et les actions de prévention de l'épuisement parental figurent parmi les initiatives prioritaires. Toutefois, des défis persistent, notamment les contraintes géographiques, les disparités dans la prise en charge de certains handicaps et le manque d'adaptation de certaines structures ordinaires.

Enfin, un accompagnement renforcé doit être mis en place pour mieux répondre aux besoins des familles en situation de handicap ou en parcours d'insertion professionnelle. Cela implique d'améliorer la coordination entre les différents acteurs, de conforter les milieux adaptés et d'élargir l'accès aux services en milieu ordinaire. Les pôles ressources handicap et les conventions avec des partenaires comme France Travail permettent de structurer cet accompagnement tout en proposant des solutions concrètes aux familles les plus vulnérables. Ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie globale, soutenue par des instances de concertation et une allocation pérenne des ressources.

C. Santé

L'accès à la prévention et aux soins représente un enjeu majeur, nécessitant une approche territorialisée pour répondre aux besoins spécifiques des publics. Pour cela, des dispositifs innovants tels que les bus de prévention, les adultes-relais, et les Maisons Sport Santé doivent être renforcés. Ces initiatives visent à pallier le manque de lisibilité de l'offre et à améliorer l'accès, en particulier pour les populations vulnérables ou éloignées du système de santé. En complément, les Services de Prévention Santé (SPS), les centres de PMI et les dispositifs locaux (contrats de ville, contrats locaux de santé) constituent des leviers sur lesquels s'appuyer pour structurer l'accès aux soins et à la prévention.

L'installation de professionnels de santé, notamment dans les zones déficitaires, est un autre défi à relever. Pour remédier aux déserts médicaux, il est essentiel de promouvoir les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), les Maisons Nord Santé, et la télémédecine. Cependant, des freins subsistent : attractivité limitée des métiers de la santé, vieillissement de la population médicale, et difficultés d'accès, notamment dans le domaine de la santé mentale ou dentaire. Les incitations financières et une meilleure régulation des compétences sur le territoire sont indispensables pour répondre à ces enjeux, tout en veillant à ne pas exacerber la concurrence entre communes ou territoires.

S'agissant de la santé mentale, qui est la grande cause nationale 2025, il faut notamment mettre l'accent sur la prévention et le repérage précoce, mais aussi accompagner les personnes concernées dans toutes les dimensions de la vie (formation, emploi, accès aux loisirs, etc.).

Enfin, la coconstruction des politiques locales de santé avec les acteurs et les usagers s'avère cruciale. L'éducation à la santé et la prévention doivent être encouragées à travers des campagnes de communication adaptées, ainsi que des initiatives participatives (à l'image, par exemple, de la Maison de Santé Pluri professionnelles du Kruysbellaert). Les Conseils territoriaux de santé jouent un rôle clé en permettant l'émergence d'un débat démocratique autour des questions d'accès et de qualité des soins. Pour renforcer ces démarches, une communication plus efficace sur l'offre existante et une implication accrue des habitants sont nécessaires afin de promouvoir une santé inclusive et durable pour tous.

D. Emploi formation

La Loi Plein Emploi de décembre 2023 vise à modifier les instances de gouvernance avec la création d'une chaîne unifiée d'instances passant du niveau national (CNE - Comité national pour l'emploi) au niveau régional (CRE) et départemental (CDE) jusqu'au niveau infra-départemental (CLE – comité local pour l'emploi), en s'appuyant de manière plus affirmée sur les réalités locales. Le volet thématique Emploi-formation du nouveau SDAASP s'inscrit dans la mise en œuvre de ce nouveau cadre.

L'amélioration de l'emploi et de la formation dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : apporter des réponses aux problématiques de fragilité sociale des usagers en recherche d'emploi et améliorer l'information et la communication. Pour ce faire, il est essentiel de faciliter le parcours des demandeurs d'emploi en repérant les publics isolés pour les remobiliser et les raccrocher aux offres d'accompagnement que proposera le nouveau Réseau Pour l'Emploi. Cela nécessite une prise en charge globale des problématiques, y compris celles des publics ARSA (Allocataires RSA) et non ARSA, et la multiplication des actions en direction des différents publics. Des initiatives, telles que l'utilisation de méthodes « Simple et clair » et « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), ainsi que des actions de promotion des métiers pour les jeunes y compris dans les établissements scolaires, sont cruciales pour casser les représentations dépassées et rendre certains métiers attractifs.

La structuration d'un service public de l'emploi plus réactif et opérationnel est une autre priorité clé. L'objectif est de rendre le SPE plus efficace en fonction des territoires, avec des professionnels mieux armés pour apporter des réponses adaptées à la diversité des publics. Cela passe par une cartographie globale actualisée, une meilleure coordination du réseau des acteurs de l'emploi à l'échelle des bassins d'emploi, et le déploiement de comités territoriaux pour l'emploi et de groupes de travail opérationnels. Le dispositif « Les Entreprises s'engagent » et le développement de DORA pour une mobilisation exhaustive de l'offre au bénéfice des usagers sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment l'inadéquation entre offre et demande de formation, la volatilité du marché du travail, et la disponibilité des entreprises.

Enfin, une attention particulière doit être portée à promouvoir les métiers en tension et les filières porteuses ; le déploiement de mesures telles que les contrats aidés et les immersions, la valorisation des entreprises qui innovent sont également des priorités identifiées. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accueil et un accompagnement à la hauteur des enjeux actuels, en levant les freins périphériques à l'emploi et à la formation, tels que la garde d'enfant, la mobilité, le logement, la santé physique et psychologique, l'estime de soi, et le numérique.

E. Commerces de proximité

Le soutien aux commerces de proximité dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : structurer l'aménagement commercial en milieu rural, promouvoir une économie locale de qualité, et faciliter l'information des élus locaux sur les dispositifs existants. Pour ce faire, il est essentiel de diversifier l'accessibilité à l'offre commerciale à une échelle locale. Cela passe par le renforcement de la présence commerciale en milieu rural et en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la digitalisation des commerces de proximité, et une meilleure liaison entre les commerces et les mobilités douces, notamment via des hubs multimodaux et des tiers lieux. Des dispositifs nationaux, régionaux et communaux d'aide

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

et de protection des commerces, tels que « Cœur de ville » et « Petites villes de demain », ainsi que des initiatives locales comme les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), sont des leviers cruciaux pour atteindre ces objectifs.

La structuration d'une offre commerciale plus accessible en milieu rural et en QPV est une autre priorité clé. L'objectif est de garantir une meilleure accessibilité des produits locaux et de qualité, ainsi que de diversifier les activités commerciales et de services. Cela peut être réalisé grâce à des labels de qualité, des commerces locaux itinérants, des épiceries solidaires, et des marchés. Des associations comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) et BGE (Boutiques de Gestion) jouent un rôle crucial dans le développement de ces initiatives. Cependant, des défis subsistent, notamment les prix des produits et la précarité alimentaire, qui doivent être adressés pour assurer une offre commerciale équitable et accessible à tous.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'amélioration de la communication sur les aides et les outils existants pour les territoires. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de mieux informer les EPCI et les commerçants sur les aides financières et l'ingénierie disponibles pour les projets complexes. Cela nécessite de prendre appui sur une large diversité d'acteurs impliqués, notamment les associations. En renforçant la communication et la coordination entre les différents acteurs, il sera possible de lever les freins tels que la fracture numérique, les difficultés de mobilité, et les infrastructures inadaptées, afin de garantir un développement harmonieux et inclusif des commerces de proximité.

F. Éducation et accompagnement des familles

L'amélioration de l'accès à l'éducation dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : accompagner l'inclusion numérique des parents dans l'accès à l'éducation et donner envie de poursuivre des études. Pour ce faire, il est essentiel de réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves. Cela nécessite une sensibilisation au numérique des parents par les agents d'accueil et les Services Civiques, ainsi qu'une ouverture de l'école et du collège à un triptyque Parents/Equipes éducatives/Enfants. Des initiatives telles que le Service Civique, bien développé et mobilisable dans des lieux équipés d'ordinateurs et utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), sont cruciales. Les agents d'accueil, relevant du Département, doivent également bénéficier d'une formation adéquate pour assurer un premier accueil efficace des parents. Cependant, des défis subsistent, notamment le potentiel insuffisant de volontaires pour le Service Civique, la fracture linguistique, la capacité de réception du plan de communication.

Le renforcement des partenariats entre les établissements scolaires et les acteurs extrascolaires est une autre priorité clé. L'objectif est de fluidifier le parcours de l'élève, d'ouvrir le monde du travail aux élèves, et d'associer les partenaires aux réunions de bassin «connaître et reconnaître». Cela passe par l'action des référents à l'Insertion Professionnelle et Relation École/Entreprise (RIPREE), en lien avec la politique d'établissement via le parcours avenir, et le renforcement du lien école/entreprises dès la 4ème. Des partenariats avec le secteur public, le CROUS, et les professionnels, notamment pour les internats, sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment les différences culturelles entre les acteurs et la nécessité de trouver un emploi durable pour les jeunes.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'amélioration de l'égalité des chances et à l'incitation à la réadaptation et à la poursuite des études du collège jusqu'au supérieur, y compris pour les apprentis. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de rendre le monde du travail plus ouvert et attractif, de travailler l'enjeu de mobilité avec les familles, de mieux répartir les internats sur le territoire et d'offrir un cadre aux jeunes en difficulté avec l'école. Des initiatives telles que le «Plan pour notre école dans les territoires ruraux» et la liaison élémentaire/collège (CM2/6ème) sont également des priorités identifiées. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accès à l'éducation à la hauteur des enjeux actuels, en levant les freins tels que la fracture numérique, les différences culturelles, et les inégalités territoriales.

G. Accès aux sports et activités physiques

L'amélioration de l'accès aux sports et aux activités physiques dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : inciter et faciliter les activités physiques et sportives pour tous les publics, notamment pour les personnes en situation de handicap, les demandeurs d'emploi (dispositif « stade vers l'emploi »). Pour ce faire, il est essentiel d'inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques. Cela nécessite d'augmenter le nombre de pratiquants, de promouvoir les bénéfices pour la santé physique et mentale, et de lutter contre la sédentarité, notamment liée aux écrans. Des initiatives telles que les «passeurs» (professeurs EPS, éducateurs sportifs des clubs), les maisons sport santé, les dispositifs incitatifs comme les pass'sport et les licences UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ainsi que les forums de sensibilisation aux différentes disciplines sportives, sont cruciales. Le « sport sur ordonnance » est également un levier important pour encourager la pratique sportive. Cependant, des défis subsistent, notamment le coût des licences et des équipements individuels, ainsi que l'éloignement et la disponibilité des équipements, principalement dans les territoires ruraux.

Permettre aux personnes en situation de handicap et aux publics séniors d'accéder aux pratiques sportives est une autre priorité clé. L'objectif est d'augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant un sport ou des activités physiques. La labellisation des structures, la volonté des dirigeants d'association à inclure les personnes en situation de handicap, et la capacité à communiquer sur l'offre en direction de ces personnes et de leur entourage sont des éléments cruciaux. Le concours des grands acteurs de l'accompagnement du handicap, comme l'Association APF France Handicap, et la mise en place de sections handisports et/ou sport inclusif dans les clubs sportifs sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment la nécessité de réaliser un état des lieux des sections handisports et sport inclusif dans les clubs.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la formation des acteurs bénévoles à l'encadrement des publics et à la mutualisation des équipements. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel d'augmenter le nombre d'encadrants et d'améliorer leur qualification. La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAIES) finance la formation des bénévoles des associations sportives via le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation (FCJE). La mutualisation des équipements et des personnels entre des communes proches, le conventionnement avec les associations pour l'utilisation d'équipements sportifs communaux, et la mise en place de conventions d'occupation de salles de sport d'établissements scolaires avec les associations sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment la capacité pour les associations à monter des projets en vue d'obtenir des financements, la capacité à conserver les bénévoles formés, et la nécessité de susciter l'envie de devenir encadrant par le biais de la formation et de l'accès à la formation.

H. Accès à la culture

L'amélioration de l'accès à la culture dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : favoriser les pratiques et l'accès à toute forme de culture, et utiliser la culture comme levier du vivre ensemble. Pour ce faire, il est essentiel de développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et de diversifier les chemins d'accès vers la culture. Cela nécessite une clarté et une lisibilité dans les dispositifs existants, une « déspécialisation » des publics entre structures culturelles, et une mise en synergie des acteurs locaux pour davantage d'interactions entre territoires, institutions et disciplines artistiques.

Des initiatives telles que le renforcement de la coordination et du dialogue entre les collectivités publiques compétentes, le développement des initiatives locales de sensibilisation et médiation culturelles, et le développement du « aller-vers » et des actions « hors les murs » sont cruciaux. Cependant, des défis subsistent, notamment la baisse générale des crédits de la culture, l'absence d'éléments de diagnostic qualitatifs en matière d'accessibilité culturelle, et l'hétérogénéité des publics. Utiliser la culture comme levier du vivre ensemble est une autre priorité clé. L'objectif est de lutter contre l'illettrisme, de développer une logique de parcours éducatif et culturel, notamment en faveur de la jeunesse, et d'améliorer la pratique

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

culturelle. Cela passe par le déploiement de la lecture publique, la mise en réseau des bibliothèques, et la mise en relation avec les acteurs de l'inclusion numérique et de l'inclusion. Des structures et actions culturelles de proximité, ainsi que la poursuite de la politique de soutien à la vie culturelle à l'échelle des territoires, sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment la difficulté du repérage de l'illettrisme, le manque de diversité des pratiques culturelles, et l'inégalité de l'offre culturelle sur le territoire.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la facilitation de l'appropriation des pratiques culturelles pour tous. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel d'élargir l'accès à la culture aux différents publics, notamment ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), du secteur rural, des personnes à mobilité réduite, etc. Cela nécessite des programmations « hors les murs », des visites virtuelles via les réseaux sociaux, la promotion du Pass-culture, et l'élaboration d'un guide des ressources culturelles inclusif et accessible. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accès à la culture à la hauteur des enjeux actuels, en levant les freins tels que l'autocensure et les barrières psychologiques.

I. Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme : la feuille de route « France Numérique Ensemble »

Dans le Nord, 326 500 personnes de 15 ans ou plus, soit près d'une personne sur six, sont en situation d'illectronisme dans un contexte de dématérialisation important des services publics et privés. Ainsi, dès 2017, l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme ont été identifiées comme une des problématiques prioritaires du premier SDAASP. Parallèlement, depuis 2019, l'État et le Département œuvrent conjointement pour le rétablissement de services publics de proximité et l'accompagnement de la population rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique avec le développement de 52 France Services (dont 9 gérées par le Département) et l'animation d'un réseau de 80 conseillers numériques.

Dans le cadre des travaux d'actualisation du SDAASP 2025-2030, l'État et le Département ont poursuivi leur engagement conjoint avec la déclinaison de la feuille de route nationale « France Numérique Ensemble » (FNE). Les ambitions portées par cette feuille de route concourent aux objectifs du SDAASP et constituent un volet transversal irriguant l'ensemble des thématiques et faisant partie intégrante de ce schéma. La Région Hauts-de-France est associée à cette gouvernance partagée en faveur de l'inclusion numérique pour une optimisation et une mobilisation conjointe des expertises.

Les actions de la feuille de route « FNE » se structurent autour de quatre enjeux majeurs : renforcer les compétences numériques des citoyens, améliorer l'accessibilité des services numériques, assurer une coordination nationale et territoriale efficace et promouvoir un numérique plus responsable et durable.
Elles s'organisent selon cinq orientations stratégiques :

- développer la formation des acteurs (appui sur un diagnostic des besoins, élaboration d'une stratégie de déploiement) ;
- sécuriser les dispositifs (identification et mobilisation des financeurs potentiels dans une logique d'équité territoriale) ;
- renforcer le maillage et la coordination des acteurs (identification et mobilisation des acteurs, gouvernance départementale et pilotage territorial, réseau de communication externe) ;
- déployer un numérique responsable et solidaire (état des lieux et mise en réseau des acteurs, mise en place d'un processus / une logistique, connexion solidaire) ;
- affiner la compréhension des enjeux (appui sur l'observation pilotée par la Région et le hub d'inclusion numérique Les Assembleurs) et l'outillage des acteurs.

J. Les mobilités solidaires

L'objectif principal, pour la thématique des mobilités solidaires, est de veiller à la bonne articulation des travaux du SDAASP avec ceux des COM (Contrats Opérationnels de Mobilité) et des PAMS (Plan d'Action en faveur de la mobilité Solidaire). Pour ce faire, il est essentiel de diffuser l'information sur l'avancement des travaux menés dans le cadre des COM et des PAMS et de présenter les actions concrètes des quatre bassins de mobilité concernant le territoire du Nord. Le deuxième objectif sera d'assurer des retours des acteurs de terrain via un canal de remontée d'informations et d'alerte.

Le premier objectif consiste donc à diffuser de l'information sur l'avancement des travaux et à présenter les actions concrètes des COM et des PAMS des 4 bassins de mobilité concernant le territoire du Nord. Cet objectif nécessite notamment la formation des prescripteurs de la mobilité, la sensibilisation des copilotes aux travaux menés par les COM et PAMS, l'expérimentation de plateformes ressources permettant aux usagers d'accéder aux acteurs de mobilités, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du SDAASP pour diffuser l'information des travaux menés dans le cadre des PAMS et par une présentation ponctuelle en Comité Technique (CoTech) SDAASP de l'état d'avancement des travaux des COM et PAMS. Cependant des défis subsistent, notamment la nécessite d'explications sur le lien PAMS/SDAASP, le manque de lisibilité et de coordination des dispositifs ainsi que l'évitement des doublons entre les travaux menés au niveau des bassins de mobilité et au niveau départemental.

Le deuxième objectif est d'assurer des retours de terrain des acteurs via un canal de remontée d'informations et d'alerte pour alimenter les travaux des COM et des PAMS. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de mettre en place un système aller-retour, de mettre en avant des projets de territoire à reproduire sur d'autres territoires et de s'appuyer sur une multiplicité d'acteurs, notamment les prescripteurs de mobilité (associations, EPCI, etc.). Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir des mobilités solidaires à la hauteur des enjeux actuels.

IX. Gouvernance, suivi et animation du SDAASP

L'État et le Département portent l'ambition de faire vivre le Schéma en tant que document de référence de la politique d'accessibilité des services au public. Ils s'engagent à assurer sa mise en œuvre et son suivi durant les six prochaines années.

Dans cet objectif, une gouvernance partenariale a été définie conjointement. Elle s'appuie à la fois sur les partenaires experts des politiques sectorielles en interaction avec le SDAASP (entrée thématique) et les partenaires locaux au premier rang desquels figurent les élus des communes et intercommunalités du territoire (entrée territoriale). Les instances de suivi et de pilotage du SDAASP :

A. Gouvernance du SDAASP / FNE au niveau départemental

Le schéma est copiloté par la Préfecture du Nord et le Département du Nord, en lien avec les partenaires dont les EPCI et la Région.

1. Les instances de pilotage

a. Un Comité de pilotage

Instance d'arbitrage présidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental ou leurs représentants.

Ce CoPil :

- assure le portage politique du schéma ;
- évalue les besoins territoriaux ;
- valide le bilan annuel d'exécution et les propositions d'actualisation des actions du Schéma, soumises par le Comité technique ;
- examine les éventuels points de blocage et détermine les moyens de mise en œuvre adéquats.

Le Comité de pilotage se réunit a minima une fois par an en fin d'année et à chaque fois que son avis est requis. Il rassemble des représentants du Conseil régional, des EPCI et les signataires de la convention de mise en œuvre du Schéma.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

b. Un Comité technique

Il a pour mission d'assurer le suivi et l'animation opérationnelle du Schéma. Ce Cotech :

- centralise, consolide et analyse les contributions des territoires (notamment à partir des éléments émanant des Comités territoriaux de suivi/d'animation), des pilotes des actions thématiques et référents des différentes dimensions transversales ;
- prépare le bilan annuel de la réalisation du Schéma présenté au Comité de pilotage ;
- émet des préconisations d'actualisation du programme d'actions du Schéma, en lien avec les propositions issues des groupes de travail thématiques et des rencontres territoriales ;
- prépare les réunions du Comité de pilotage.

Le Comité technique se réunit courant juin et novembre de chaque année. Il rassemble des représentants des services désignés compétents au sein de la Préfecture et du Conseil départemental du Nord ainsi que techniciens des autres signataires de la convention de mise en œuvre du Schéma invités à siéger dans cette instance.

2. Le rôle du pilote départemental

Il est désigné par la structure partenaire du SDAASP consiste notamment à :

- coordonner le travail des pilotes thématiques des territoires ;
- rendre compte de l'avancée des travaux en Comités techniques et lors des Comités de pilotage ;
- apporter une expertise autant que de besoin.

B. Principes de gouvernance du SDAASP / FNE au niveau de l'arrondissement

1. Un Comité Territorial d'Animation (CTA)

Organisé par le directeur délégué de la Direction Relation aux Nordistes et Stratégie Partenariale (DRNSP) et le sous-préfet, est réuni courant octobre de chaque année. Le CTA :

- élabore le bilan de l'année ;
- dresse des perspectives.

Ces éléments alimentent le Comité technique départemental prévu en novembre de chaque année.
Participent au CTA, les représentants des EPCI de l'arrondissement (président/techniciens), les représentants des pilotes territoriaux de l'arrondissement et éventuellement les animateurs des groupes de travail (+ éventuellement les référents des dimensions transversales).

2. Un Comité Territorial de Suivi (CTS)

Organisé par le directeur délégué de la Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale du Département du Nord et le sous-préfet, est réuni en avril ou mai de chaque année. Il permet :

- de coproduire le contenu des feuilles de route territoriales thématiques ;
- de mettre en réseau et de promouvoir la transversalité sur le territoire ;
- d'analyser et d'orienter l'activité des groupes de travail thématiques constitués ou à constituer ;
- d'émettre des recommandations à faire remonter au niveau départemental.

Ces éléments alimentent le Comité technique départemental prévu en juin de chaque année.
Participent à ce CTS, les représentants des EPCI de l'arrondissement (président/techniciens), les représentants des pilotes thématiques de l'arrondissement (ainsi qu'éventuellement les référents des dimensions transversales) et les représentants des partenaires du territoire.

3. Rôle du pilote territorial

Le pilote territorial coordonne les travaux sur le territoire dans sa thématique **en s'appuyant sur la déclinaison territoriale du SDAASP** (basée sur les fiches action de chaque thématique). Il est entendu que les fiches produites en 2024 durant la phase d'élaboration du SDAASP 2025-2030 peuvent être amendées et enrichies par le pilote territorial en lien avec partenaires locaux au cours des travaux des groupes et lors du Comité Territorial de Suivi (CTS). Le pilote territorial est force de proposition pour renforcer sur les liens entre les différentes thématiques du Schéma et les dimensions transversales.

4. La future cartographie des Services Publics expérimentée par la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique (DITP)

Dans le cadre du renforcement de l'accès physique aux services publics, le Gouvernement a réaffirmé l'importance d'un maillage territorial adapté, complémentaire aux canaux numériques et téléphoniques. Le déploiement des France Services et la désignation de sous-préfets en charge de l'accessibilité traduisent cette ambition. Un outil de cartographie nationale est en cours de conception pour visualiser les implantations physiques, évaluer leur pertinence territoriale et accompagner les décisions de création, suppression ou mutualisation des services.

Ce projet repose sur une approche mutualisée impliquant les territoires, les préfets, les collectivités et des acteurs spécialisés. L'objectif est d'offrir une vision précise des besoins locaux en intégrant des données qualitatives (capacité, activité, disponibilité) afin d'orienter les actions vers un service public de proximité adapté aux spécificités locales.

Cet outil national de cartographie des implantations physiques devrait permettre d'objectiver la présence territoriale des services publics, d'identifier les zones sous-dotées ou surconcentrées, et d'évaluer les impacts des projets d'évolution du maillage territorial (créations, suppressions, mutualisations). Cet outil intégrera des données qualitatives (capacité, activité, disponibilité) pour une analyse fine des besoins locaux. Il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SDAASP.

5. Geo2France : Un outil collaboratif pour faciliter les travaux du SDAASP et les capitaliser

La plateforme Geo2France constitue un outil collaboratif stratégique pour le futur SDAASP, grâce à sa capacité à centraliser et à visualiser des données territoriales complexes. En intégrant des informations géographiques et socio-économiques. Sa dimension collaborative favorisera l'implication des différents partenaires du SDAASP pour co construire des solutions adaptées. Enfin, son interopérabilité et ses fonctionnalités constitueront une aide à la décision.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Synthèse des orientations thématiques et des actions

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Accès aux droits

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• Améliorer la qualité du service public • Développer les démarches d'« aller-vers »	• UDCCAS • Département du Nord	• Mobilité • Numérique (FNE) • Illettrisme

Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
OP : Travailler le parcours de l'usager Assurer une meilleure lisibilité du réseau d'acteurs dans le rôle et les démarches des publics	• Bornes repères/tables numériques à généraliser ; • Démarche « Aller-vers les Nordistes » (Département) ; • Galaxie des intervenants sur laquelle s'appuyer (Restos du Cœur, épiceries solidaires, etc.) ; • Cartographie du SIILAB et de Soliguide.	• Complexité de l'écosystème (usagers et professionnels) ; • Complexité des démarches administratives ; • Problématique de l'intégration des questions de handicap/transport ; • Couverture du territoire inégale.
OP : Structurer l'accueil (inconditionnel) de proximité > Contact > Ecoute > Traitement • Faciliter la résolution de la démarche administrative pour l'usager ; • Améliorer la distinction entre premier et second niveau ; • Créer de la proximité / un lien social entre les différents acteurs ; • Mettre en place une porte d'entrée identifiée de l'accès aux droits.	Permanences délocalisées (antennes, structures d'accueil, etc.)	• Question de la pérennisation des formations des accueillants (large vague pour commencer, puis annualisation ?) ; • Temporalité courte des décisions ; • Différences de périmètres d'action ; • Moyens/Capacités d'actions limités.
OP : Améliorer l'information à destination des publics éloignés et en situation de fragilité • Aboutir à un meilleur accueil inconditionnel ; • Améliorer la visibilité du réseau / les démarches administratives.	• Les « retours sur investissement » (enquêtes de satisfaction) ; • Méthodes comme « Simple et clair » et « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), etc. à développer ; • Aide à l'accès au droit via le CDAD (conseil Départemental de l'accès au droit) partenariat avec les acteurs locaux, médiation, conciliation… • Soliguide à mieux faire connaitre et à enrichir ; • Amélioration de la signalétique dans les communes.	• Changement de gouvernance ; • Précarité des contrats d'accueil [turnover des conseillers France Service (FS)] ; • Fracture numérique.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	**Libellé de l'action choisie**	**Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)**
Douai	Partager une définition/conception commune de l'accueil	Structurer l'accueil (inconditionnel) de proximité Contact > Écoute > Traitement
Avesnes-sur-Helpe		
Cambrai		
Valenciennes		
Lille		
Dunkerque		

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Petite enfance • Soutien à la parentalité

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• Faire correspondre l'offre de services aux familles avec les besoins des territoires • Accompagner les parcours et répondre aux besoins émergents de services aux personnes	• CAF • Département du Nord	• Numérique (FNE) • Mobilité • Santé • Participation des habitants / usagers

Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
OP : Améliorer l'accessibilité des services • Augmenter l'utilisation des outils pour la parentalité par les parents ; • Intégrer des problématiques exprimées par les parents ; • Intégrer les parents dans la réflexion des actions entreprises.	• Large diversité d'acteurs impliqués (associations) ; • Lieux ressources (CAF/CD) ; • Espace Rencontre (ER) ; • Médiation familiale.	Manque de communication sur les actions possibles
OP : Elaborer une stratégie de rééquilibrage territorial de l'offre de services • Mettre en place un meilleur accès aux structures de petite enfance par les parents ; • Aboutir à un accueil réellement universel.	• Existence d'aides à l'installation pour les porteurs d'offres privés ou public ; • Solutions de financement de l'accueil en petite enfance (Equipement d'Accueil du Jeune Enfant - EAJE) ; • Développement des Relais petite enfance (maillage territorial, augmentation du nombre d'animateurs) et Mise en œuvre du « parcours arrivée de l'enfant » ; • Développement et promotion du site monenfant.fr ; • Accompagnement global des professionnels du Département ; • Instances de concertation systématique adossées aux comités des financeurs visant la complémentarité et diversification des offres de services.	Difficultés géographiques d'accès pour les parents
OP : Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir/accompagner les violences intrafamiliales • Garantir des moyens à long terme aux familles ; • Permettre la mise en place d'actions de long terme.	Les possibilités de partenariat inter-collectivités [avec le SDSF ou les Conventions Territoriales Globales (CTG)]	Difficulté pour les parents de se projeter à long terme

Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
OP : Développer et renforcer l'accompagnement • Garantir des moyens et permettre la mise en place d'actions de long terme pour les familles ; • Améliorer la prise en charge des familles connaissant une situation de handicap ; • Améliorer la coordination entre les acteurs.	• Renforcement du partenariat acteurs de la petite enfance et insertion. Convention Caf / France Travail - Caf / CD (Direction retour à l'emploi et action sociale) ; • Développement de crèches AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) - expérimentations en cours (Tourcoing) ; • Accompagnement et soutien aux solutions proposées par les Service d'Aide à Domicile (SAAD) (familles monoparentales en parcours d'insertion + accueil sur des horaires atypiques au domicile des parents) ; • Renforcement des actions de prévention de l'épuisement parental ; • Pôles ressources handicap des services d'aide et d'accompagnement à la parentalité ; • Milieux adaptés (à conforter).	• Disparités en termes de prise en charge de certains handicaps ; • Difficulté d'offre de service ; • Manque d'adaptation des lieux ordinaires ; • Manque de couverture des parents.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025

Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Développer le lien services aux familles (Dénomination de l'action proposée : créer/développer un réseau d'acteurs afin de renforcer les actions de prévention et l'offre de service petite enfance et parentalité)	Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir / accompagner les violences intrafamiliales
Avesnes-sur-Helpe	Création d'une instance territoriale parentalité Non-identifiée en juillet 2024	
Cambrai	Faciliter la capacité des parents à agir pour co construire des solutions au plus proche de leurs besoins	Améliorer l'accessibilité des services
Valenciennes	Généraliser la mise en place de comités de concertation partenariaux « petite enfance » Non-identifiée en juillet 2024	Élaborer une stratégie de rééquilibrage territorial de l'offre de services
Lille	Développer les démarches d'aller-vers les parents ou les enfants les plus éloignés des services	
Dunkerque	Assurer un portage institutionnel pour mieux articuler les offres de service, la prévention précoce et prévenir / accompagner les violences intrafamiliales	Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir / accompagner les violences intrafamiliales

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Santé

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• L'accès à la prévention et la promotion de la santés • L'accompagnement des initiatives innovantes • La coconstruction des politiques d'accès à la santé au niveau local	• ARS • CPAM • Département du Nord	• Mobilité • Numérique (FNE) • Illétrisme • Illectronisme • Soutien à la parentalité • Démocratie participative
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	**Moyens et Ressources**	**Freins à lever**
OP : Développer l'accès à la prévention et l'accès aux soins • Amélioration de l'accès à la prévention et aux soins ; • Mieux répondre aux besoins spécifiques des différents publics ; • Accompagnement des publics en grande difficulté dans l'accès aux soins (notamment un accompagnement physique, si nécessaire).	• Maillage territorial sur lequel prendre appui [Services de Prévention Santé (SPS), actions territorialisées des CPAM, Protection Maternelle et infantile (PMI), etc.] ; • Initiatives liées à la santé (contrats de ville, contrats locaux de santé, conseils locaux en santé mentale) avec le soutien des EPCI ; • Dispositifs d'aller vers (bus de prévention, adultes relais, etc.) ; • Les Maisons Sport Santé (cahier des charges national avec ajustements en fonction des territoires) visent le sport et les activités physiques adaptées.	Lisibilité de l'offre et des ressources
OP : Accompagner les initiatives des professionnels de santé et les faire connaitre auprès des usagers Amélioration de l'accès et de l'offre de santé, principalement sur les territoires déficitaires, et, notamment au profit de publics qui ont peu recours aux soins.	• Incitations financières à l'installation de professionnels de santé (zonages) ; • Développement des centres de santé (dont Maisons Nord Santé), Maisons de Santé pluri Professionnelles (MSP) et des équipes de soins primaires ; • Développement de la télémédecine (en lien avec l'assurance maladie) dispositif aujourd'hui très réglementée.	• Manque d'initiatives dans les territoires; • Restrictions d'accès à la santé liée au « tout numérique » pour certains publics ; • Vieillissement population médicale ; • Manque d'attractivité des métiers de soignant ; • Difficulté pour conserver les compétences sur le territoire (concurrence entre communes) ; • Difficulté d'accès aux professionnels de santé, délais d'attente, désert médical (manque de médecin référent / traitant ; santé mentale ; dentiste...).
OP : Mieux faire connaitre aux habitants / usagers les politiques mises en place pour faciliter leur accès à la prévention et aux soins • Permettre le débat et la diffusion de l'information autour de l'accès à la santé ; • Inclure les usagers au cœur de leur prise en charge ; • Développer l'éducation à la santé (prévention).	• Les Conseils territoriaux de santé (2 instances de démocratie en santé dans le Nord) Métropole-Flandres / Hainaut ; • Les usagers/patients, avec approche participative (MSP) du Kruysbellaert à Petite-Synthe (Développement de la santé communautaire) [sous réserve des suites données à cette expérimentation par l'État] ; • Relais des grandes campagnes de santé publique.	Communication insuffisante sur l'offre existante et la promotion de la santé.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	**Libellé de l'action choisie**	**Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)**
Douai	Faciliter l'accès à information en santé des habitants et usagers	Développer le recours à la prévention et l'accès aux soins
Avesnes-sur-Helpe	Développer la prévention et travailler à lever les freins à l'accès aux soins	
Cambrai	Améliorer et faciliter les parcours de santé des habitants du territoire grâce à une dynamique locale partagée entre acteurs et partenaires en s'appuyant sur l'existant	Travailler les politiques d'accès à la santé au niveau local en les partageant avec les différents acteurs et habitants/usagers
Valenciennes	Du village santé à la santé au cœur du village	
Lille	Renforcer les démarches « d'aller-vers » en s'appuyant sur les dynamiques existantes	
Dunkerque	Mieux accompagner les publics en grande difficulté dans l'accès à la santé	Développer le recours à la prévention et l'accès aux soins

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Emploi et formation

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• Apporter des réponses aux problématiques de fragilité sociale des usagers en recherche d'emploi et en insertion • Améliorer l'information et la communication	• France Travail • DDETS • Département du Nord	• Mobilité • Numérique (FNE) • Santé • Transfrontalier • Illettrisme • Education
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	**Moyens et Ressources**	**Freins à lever**
OP : Faciliter le parcours des demandeurs d'emploi • Repérage des publics isolés en vue de les remobiliser pour les raccrocher aux offres d'accompagnement du Réseau Pour l'Emploi (RPE) ; • Favoriser une prise en charge « globale » des problématiques (publics ARSA et non ARSA) ; • Multiplier les actions en direction des différents publics ; • Contribuer à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA.	• Promotion à destination des publics en difficulté d'accès aux mesures et prestations de droit commun portées par le réseau des acteurs pour l'emploi (accompagnement, immersion, POEI, VAE, formations, aides…) ; • Méthodes comme « Simple et clair » et « Facile À Lire et à Comprendre » (FALC), etc. à étendre ; • Découverte des métiers pour les publics jeunes dans les éts. scolaires, casser les représentations dépassées de certains métiers et les rendre attractifs, plan d'actions concerté des acteurs de l'emploi et des filières sur des semaines thématiques, etc.	• Freins périphériques à l'emploi et à la formation (garde d'enfant, mobilité, logement, santé physique et psychologique, estime de soi, numérique, etc.) ; • Coordination / complémentarité / travail en bonne intelligence ; • Discriminations à l'embauche.
OP : Améliorer l'adéquation entre offre et demande • Faire du nouveau Réseau Pour l'Emploi (RPE) une instance plus réactive et opérationnelle en fonction des réalités et opportunités des territoires ; • Des professionnels mieux armés pour apporter des réponses adaptées à la diversité des publics (accompagnement, orientation, formation, recrutement, lever les freins sociaux à l'emploi) ; • Bénéficier d'une cartographie globale actualisée ; • Changer le regard des entreprises sur le handicap, la jeunesse, etc ; • Diminuer les tensions sur le marché du travail (aménagement du temps de travail, souplesse, semaine de 4 jours, etc.).	• Réseau des acteurs de l'emploi à l'échelle des nouveaux « Comités Locaux Pour l'Emploi – CLPE » (Plans d'actions concertés vers les entreprises), outils communs de diagnostic (cf. «Dites-le nous une fois»), un seul point d'entrée par territoire avec articulations France Travail, Maisons Nord Emploi, Missions locales, PLIE, APEC, Cap emploi, OFII… • Déploiement des nouveaux Comités Locaux Pour l'Emploi – CLPE et des groupes de travail opérationnels ; • Dispositif *Les Entreprises s'engagent* (handicap, jeunes, sobriété…) ; • Développement de DORA en lien avec Soliguide pour une mobilisation exhaustive par tous de l'offre au bénéfice des usagers ; • « Recruter autrement » et valoriser les entreprises qui innovent ; • Promotion des métiers en tension et des filières porteuses ; • Déploiement de contrats aidés, des immersions, etc. et promotion de la méthode de recrutement par simulation	• Inadéquation entre offre et demande de formation ; • Volatilité du marché du travail ; • Vieillissement population médicale ; • Manque d'attractivité des territoires, de certains métiers ; • Disponibilité des entreprises ; • Multiplicité des outil.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	**Libellé de l'action choisie**	**Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)**
Douai	Prospection partagée (accompagner les entreprises pour faire connaitre l'offre de services du territoire et remonter leurs besoins spécifiques avec une finalité, plus d'emploi)	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande
Avesnes-sur-Helpe	Interconnaissance de l'offre de services par les partenaires	Faciliter le parcours des demandeurs d'emplois
Cambrai	Lever les freins périphériques à l'emploi	
Valenciennes	Développer les démarches d'aller-vers au bénéfice des personnes très éloignées du monde du travail	
Lille	Lever les freins à l'emploi : la solution en un clic (diffuser et communiquer de manière lisible les outils existants – comme Soliguide, Dora, ou autre – et les utiliser pour assurer un diagnostic continu permettant d'ajuster l'offre de service sur le territoire)	
Dunkerque	Le repas de la solidarité (sensibiliser les demandeurs d'emploi aux métiers de la restauration en contribuant à la confection d'un repas solidaire)	

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Commerces de proximité

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• Soutenir les démarches structurées d'aménagement commercial en milieu rural • Soutenir l'économie locale de qualité en favorisant les débouchées commerciaux de proximité • Faciliter l'information des élus locaux sur les dispositifs existants pour les commerces de proximité	A définir	• Mobilité • Numérique (FNE) • Santé • Contrat PLV
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	**Moyens et Ressources**	**Freins à lever**
OP : Développer la diversification de l'accessibilité à l'offre de commerces à une échelle locale • Renforcer la présence commerciale en milieu rural et en QPV ; • « Conforter des offres accessibles à tous » ; • « Développer la digitalisation des commerces de proximité » ? ; • Meilleure liaison commerces / mobilités douces (hubs multimodaux) tiers lieux.	• Dispositifs nationaux / régionaux / communaux d'aide / protection des commerces (cœur de ville/petites villes de demain, etc.) ; • Existence de structures ; • Commerce périurbain/souhait d'implantation de commerces plus spécialisés à développer ; • Digitalisation ; • Vente directe bien développée « ou initiatives (AMAP) » ; • Aide pour développer la vente en ligne (régional/Fonds FEDER) • Diversité d'acteurs pour aider (collectivités) ; • Dispositif dernier commerce existant (milieu rural)	• Fracture numérique ; • Difficultés de mobilité ; • Infrastructures inadaptées ; • Difficulté de recrutement ; • Concentration des commerces.
OP : Rendre plus accessible l'offre commerciale en milieu rural et en QPV • Meilleure accessibilité des produits locaux et de qualité ; • Développement de la diversification des activités commerciales et de services.	• Labels de qualité ; • Commerces locaux itinérants, épiceries solidaires (notamment itinérantes), marchés ; • Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ; • Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), BGE, etc. Acteurs de la création d'entreprises au sens large cible pour l'implantation de commerces en QPV (ressources en matière de développement) ; • Développement de halles couvertes.	• Prix des produits ; • Précarité alimentaire.
OP : Améliorer la communication sur les aides et les outils existants pour les territoires Meilleure information sur les aides et outils disponibles à destination des EPCI et des commerçants (aides financières et ingénierie sur les projets complexes)	Prendre appui sur une large diversité d'acteurs impliqués (associations)	

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025

Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Mise en place d'un groupe de travail, task force d'accompagnement des porteurs de projet et collectivités	Améliorer la communication sur les aides et les outils existants pour les territoires
Avesnes-sur-Helpe	Renouveau du commerce de proximité ; envisager le regroupement commercial	Développer la diversification de l'accessibilité à l'offre de commerces à une échelle locale
Cambrai	Revitalisation du commerce en milieu rural : de la stratégie aux actions	
Valenciennes	Thématique non traitée	
Lille	Un service de livraison décarbonée (gestion du dernier km) pour les commerçants, pharmaciens etc. et à l'échelle d'un bassin de vie (masse critique) et en open source	
Dunkerque	Préfigurer un guichet unique consacré à la reprise/création de commerces de proximité	

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Éducation et accompagnement des familles

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• Accompagner l'inclusion numérique des parents dans l'accès à l'éducation • Donner envie de poursuivre des études	• Education Nationale • Département du Nord	• Mobilité • Numérique (FNE) • Accès aux droits • Emploi / Insertion / Formation

Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
OP : Réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves • Sensibiliser au numérique des parents par les agents d'accueil et les Services Civiques ; • Ouverture de l'école/du collège (triptyque Parents/Prof/Enfants).	• Service Civique bien développé avec possibilité de mobilisation (via la mutualisation) dans des lieux mis à disposition avec des ordinateurs et utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) ; • Des agents d'accueil qui relèvent du Département, formation à parfaire (1er accueil des parents par les secrétaires de collège).	• Manque possible de service civique ; • Pas de garantie que le service civique aille au bout de son contrat (trouve un emploi durable) ; • Fracture de la langue (OEPRE: Ouvrir l'École Pour la Réussite des Élèves) ; • Capacité de réception du plan de communication ; • Mobilisation des délégués du préfet (dans les QPV).
OP : Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les acteurs extra-scolaires • Fluidification du parcours de l'élève ; • Ouverture du monde du travail aux élèves ; • Association des partenaires aux réunions de bassin « connaître et reconnaitre »	• Référent a l'Insertion Professionnelle et Relation Ecole/Entreprise (RIPREE) en référence à la politique d'établissement via le parcours avenir et renforcement du lien école/entreprises dès la 4e ; • Partenariat Secteur public/CROUS/ Professionnels (internats).	Cultures différentes des « acteurs » pas de côté à faire (trouver un emploi durable)
OP : Améliorer l'égalité des chances, inciter à la réadaptation et à la poursuite des études du collège jusqu'au supérieur (apprentis compris) • Rendre plus ouvert et attractif le monde du travail ; • Offrir une meilleure répartition des internats sur le territoire et un cadre à des jeunes en difficulté avec l'école ; • Travailler l'enjeu de mobilité avec les familles.	• Partenariat Secteur public / CROUS / Professionnels (internats) ; • « Plan pour notre école dans les territoires ruraux ».	La liaison élémentaire / collège (CM2 / 6e)

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025

Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Repérer les familles sur un territoire adapté pour impulser des actions d'appropriation des outils en amont du collège	Réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves
Avesnes-sur-Helpe	Mobiliser les parents d'élèves en prenant appui sur le numérique	
Cambrai	Mettre en place une synergie partenariale pour accompagner le parcours de l'enfant	Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et acteurs extra-scolaires
Valenciennes	Développer les instances d'alliances éducatives sur l'ensemble du territoire	
Lille	Aller vers les parents pour réduire la fracture numérique	• Réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves ; • Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et acteurs extra-scolaires.
Dunkerque	Le numérique comme outil mobilisateur pour tous les parents	

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Accès aux sports et activités physiques

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
Communiquer / Développer / Former Inciter/faciliter les activités physiques et sportives pour tous les publics, notamment, pour les personnes en situation de handicap)	• CDOS • Département du Nord	• Mobilité • Education • Santé
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	**Moyens et Ressources**	**Freins à lever**
OP : Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques • Augmenter le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives ; • Bénéfice pour la santé physique et mentale ; • Lutter contre la sédentarité notamment liée aux écrans et augmenter la pratique chez les publics éloignés (mères de famille, jeunes filles en QPV, etc.).	• Via les « passeurs » (professeurs EPS, éducateurs sportifs des clubs), maisons sport santé, dispositifs incitatifs comme les pass'sport / licences UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), les forums avec mise en situation pour faire connaître les différents sports et les comités et clubs sportifs en territoire ; • Sensibilisation à différentes disciplines sportives via des dispositifs dédiés (le Nord fait ses Jeux) ; • Activités physiques et sportives sur ordonnance « sport sur ordonnance ».	• Coût des licences et des équipements individuels pour pratiquer l'activité physique ; • Eloignement et/ou disponibilité des équipements principalement dans les territoires ruraux.
OP : Permettre aux personnes en situation de handicap et publics sénior d'accéder aux pratiques sportives • Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant un sport ou des activités physiques ; • Favoriser l'inclusion et l'autonomisation.	• Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) orientation MDPH en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou en établissement spécialisé ; • Concours de grands acteurs de l'accompagnement du handicap Association des Paralysés de France ; • Forums avec démonstration pour faire connaître les différents sports ; • Section handisports et/ou sport inclusif des clubs sportifs (état des lieux à faire).	• Labellisation acquise si critères remplis (accompagnateur spécifique) ; • Volonté des dirigeants d'association à inclure les personnes en situation de handicap ; • Capacité à communiquer sur l'offre en direction des personnes en situation de handicap et de leur entourage.
OP : Former les acteurs bénévoles à l'encadrement des publics • Augmenter le nombre d'encadrants ; • Améliorer la qualification.	La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) finance la formation des bénévoles des associations sportives via le Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education (FCJE)	• Capacité de l'association à monter un projet pour obtenir les financements ; • Conserver les bénévoles formés ; • Susciter l'envie de devenir encadrant par le biais de la formation (Quelle communication sur les opportunités pour devenir encadrant ?)
OP : Développer la mutualisation des équipements / mise à disposition des locaux et équipements • Extension de l'offre de service pour tous les publics ; • Accroître le nombre de pratiquants.	• Mutualisation des équipements et du personnel entre communes proches ; • Conventionnement avec les associations pour l'utilisation d'équipements sportifs communaux et de salles de sport d'établissements scolaires ; • Dispositifs soutien à l'investissement [Plateformes Territoriales Solidaires (PTS) / Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB)].	

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025

Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Développer la mutualisation des équipements / mis à disposition des locaux et équipements	Développer la mutualisation des équipements/ mis à disposition des locaux et équipements
Avesnes-sur-Helpe	S'appuyer sur la généralisation des 2h de sports dans les Territoires Educatifs Ruraux pour développer la pratique sportive dans le territoire environnant en s'appuyant sur les clubs sportifs ; public cible les collégiens en TER	Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques
Cambrai	Journée « Sportez-vous bien »	• Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques ; • Développer la mutualisation des équipements / mis à disposition des locaux et équipements.
Valenciennes	Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques dans le Valenciennois	Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques
Lille	Thématique non traitée	
Dunkerque	Mettre en place une stratégie partenariale au regard des particularités locales selon le bassin de vie et étant entendu que l'objectif général doit viser à potentialiser les objectifs de chacun	Développer la mutualisation des équipements/ mise à disposition des équipements et des moyens

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Accès à la culture

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
Favoriser les pratiques et l'accès à toute forme de culture	• DRAC • Département du Nord	• Mobilité • Emploi / Insertion / Formation • Numérique (FNE) • Education
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	**Moyens et Ressources**	**Freins à lever**
OP : Développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et diversifier les chemins d'accès vers la culture • Clarté et lisibilité dans les dispositifs existants ; • « Déspécialisation » des publics entre structures culturelles ; • Mise en synergie des acteurs locaux pour davantage d'interactions entre territoires, institutions et disciplines artistiques.	• Renforcement de la coordination et du dialogue entre les collectivités publiques compétentes dans une logique de contractualisation ; • Développement des initiatives locales de sensibilisation et médiation culturelles dans une logique transversale et transdisciplinaire (basée sur un état des lieux pour interconnaissance des acteurs locaux) ; • Développement du « aller-vers » et des actions hors les murs.	• Baisse générale des crédits culture (Dans un contexte de contrainte budgétaire pour les collectivités) ; • Absence d'éléments de diagnostic notamment qualitatifs en matière d'accessibilité culturelle/Absence d'indicateurs de réalisation fiables (suivi de cohortes, mesure des facteurs de rupture, d'isolement, de mobilités, etc.) ; • Hétéronomie des publics (mobilité, précarisation, etc.).
OP : Utiliser la culture comme levier du vivre ensemble • Lutte contre l'illettrisme/repérage ; • Développement d'une logique de parcours éducatif et culturel, notamment en faveur de la jeunesse ; • Amélioration de la pratique culturelle au travers d'actions de proximité.	• Déployer la lecture publique (Contrat Départemental de Lecture), poursuite de la mise en réseau des bibliothèques et mise en relation notamment avec les acteurs de l'inclusion numérique et de l'inclusion ; • S'appuyer sur les structures et actions culturelles de proximité et favoriser leur mise en réseau ; • Poursuivre la politique de soutien à la vie culturelle à l'échelle des territoires.	• Difficulté du repérage de l'illettrisme ; • Manque de diversité des pratiques culturelles ; • Inégalité de l'offre culturelle sur le territoire.
OP : Faciliter l'appropriation des pratiques culturelles pour tous • Élargissement de l'accès à la culture aux différents publics notamment ceux des QPV (en particulier les jeunes) et du secteur rural, les personnes à mobilité réduite, etc ; • Améliorer l'accès à la culture « de manière autonome » ; • Faire connaitre aux acteurs eux-mêmes les initiatives et supports de communication existants : meilleure connaissance des professionnels du réseau existant .	• Programmation « Hors Les Murs », visites virtuelles (réseaux sociaux, etc.) ; • Promotion Pass-culture ; • Élaboration d'un guide des ressources culturelles inclusif et accessible	Autocensure (frein psychologique)

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025

Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Développement de villages culturels éphémères et itinérants avec ateliers pluridisciplinaires portés par des acteurs locaux (culture, éducation, sport, santé…) et les structures culturelles	Développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et diversifier les chemins d'accès vers la culture
Avesnes-sur-Helpe	Création d'un groupe culture en avesnois (mise en place d'un réseau culture sur le territoire)	
Cambrai	De nouveaux chemins vers la culture (car il est préférable de privilégier le chemin plutôt que le but à atteindre)	Faciliter l'appropriation des pratiques culturelles pour tous
Valenciennes	Rencontres participatives ²– Acteurs/ Habitants	
Lille	Création du « PE2C », le Parcours des Expériences Culturelles et Citoyennes	Utiliser la culture comme levier du vivre ensemble
Dunkerque	Un passeport culturel favorisant la participation et l'accès à la culture (au sens large) pour tous les habitants	Développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et diversifier les chemins d'accès vers la culture

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Inclusion numérique, « France Numérique Ensemble »

La feuille de route départementale *France Numérique Ensemble* constitue le volet « inclusion numérique » du SDAASP. Le détail du plan d'actions présenté ci-dessous est annexé au document.

Le plan d'actions de la feuille de route dans le Nord		
Développper la formation des acteurs	• Réaliser un diagnostic des outils, des formations et des besoins ; • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de déploiement des formations ; • Établir un bilan et procéder à l'évaluation.	**Priorité 1 :** **Lille, Douai, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe**
Mieux mobiliser les dispositifs financiers présents et à venir	• Identifier les structures et dispositifs à financer ; • Identifier et associer les financeurs potentiels ; • Envisager la création d'un fonds de financement local aux échelles départementale et/ou régionale ; • Financer dans une logique d'équité territoriale.	**Tous les arrondissements**
Renforcer le maillage territorial et la coordination des acteurs	• Identifier et mobiliser les acteurs locaux ; • Mettre en place une gouvernance départementale et un pilotage territorial ; • Développer un réel réseau et communiquer à l'externe.	**Priorité 1 :** **Dunkerque, Valenciennes**
Déployer un numérique plus responsable et solidaire	• Faire un état des lieux et mettre en réseau les acteurs ; • Mettre en place une logistique et un process ; • Mettre en réseau les prescripteurs ; • Proposer une connexion solidaire.	**Priorité 1 :** **Dunkerque, Valenciennes**
Affiner la compréhension des enjeux et mieux outiller les acteurs	• Développer un observatoire pour mieux comprendre les enjeux des territoires ; • Développer et essaimer les bonnes pratiques ; • Identifier et diffuser les nouveaux enjeux du numérique dont IA.	**Priorité 1 :** **Douai, Avesnes-sur-Helpe**

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Mobilités solidaires

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
• Articuler les travaux du SDAASP avec ceux des COM et des PAMS • Développer l'information sur les mobilités	• Région Hauts-de-France • Département du Nord	Toutes les thématiques du SDAASP
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	**Moyens et Ressources**	**Freins à lever**
OP : Diffuser l'information sur l'avancement des travaux menés dans le cadre des COM et PAMS et présenter les actions concrètes des 4 bassins de mobilité pour le territoire du Nord • Améliorer l'accès aux droits ; • Améliorer la lisibilité de l'information des différents dispositifs de mobilités ; • Créer des synergies entre les travaux du SDAASP et des COM et PAMS.	• Prescripteurs de la mobilité à former ; • Sensibilisation des copilotes aux travaux menés par les Contrats Opérationnels de Mobilité (travail local), PAMS plan d'action de mobilité solidaire (travail plus large) et PAMS interbassin ; • Expérimentations de plateformes ressources (ou annuaires web) permettant, pour les usagers, d'accéder aux acteurs de mobilités ; • Réseau d'ambassadeurs du SDAASP pour diffuser l'information des travaux qui sont menés dans le cadre des PAMS (proposition d'identifier des ambassadeurs) Pilote départemental et pilote territorial. • Présentation ponctuelle (maximum une fois par an) en CoTech SDAASP de l'état d'avancement des travaux des COM et PAMS et éventuellement d'outils développés (annuaire des mobilités, outils de formation des prescripteurs de la mobilité).	• Nécessité d'explications sur le lien PAMS/SDAASP ; • Manque de lisibilité/de coordination des dispositifs ; • Ne pas faire doublon entre les travaux menés au niveau des bassins de mobilités (COM et PAMS) et au niveau départemental (SDAASP. (Pédagogie nécessaire pour indiquer pourquoi la mobilité sera traitée au niveau des bassins de mobilité)
OP : Assurer des retours de terrain des acteurs (du SDAASP) via un canal de remontée d'informations et d'alerte Faire remonter les effets du PAMS dans le SDAASP (CoTech et CoPil)	• Système aller-retour. Mise en avant d'un projet de territoire à reproduire sur d'autres territoires ; • Prescripteurs de mobilité (associations, EPCI, etc.) ; • Multiplicité d'acteurs sur lesquels prendre appui.	

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Hôtel du Département du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 Lille CEDEX

03 59 73 59 59
servicesaupublic@lenord.fr

Nord
le Département est là

Département du Nord • DIRCOM(BBD) • mars 2025

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

FEUILLE DE ROUTE
DÉPARTEMENTALE



France Numérique Ensemble

2025 - 2030

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Nord
le Département est là

anct société numérique

Les Assembleurs
pour un numérique inclusif en Hauts-de-France

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Édito

Le Département et l'État sont engagés de longue date en faveur du développement de l'infrastructure numérique dans le Nord. Fin 2024, plus de 99 % du réseau public de fibre optique, porté par le syndicat *La Fibre Numérique 59/62*, est déployé ce qui, couplé à la disparition des zones blanches 4G, permet à l'ensemble de la population d'être couvert par au moins un opérateur.

Si l'objectif de développer une infrastructure numérique de qualité est atteint, l'inclusion numérique reste néanmoins un enjeu majeur dans notre département où 326 500 personnes de 15 ans ou plus, soit près d'une personne sur six, sont en situation d'illectronisme, dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics et privés.

Ainsi, dès 2017, l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme ont fait partie des problématiques prioritaires du premier Schéma Départemental d'Amélioration des Services au Public (SDAASP) du Nord.

Parallèlement, depuis 2019, l'État et le Département œuvrent conjointement pour le rétablissement de services publics de proximité et l'accompagnement de la population rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique, avec le développement de 52 France Services, dont 9 portées par le Département, et l'animation d'un réseau de 80 conseillers numériques au service des 2,6 millions de Nordistes.

Le développement d'un numérique responsable et solidaire est également au cœur de nos préoccupations : le reconditionnement et le recyclage des matériels permet de réduire notre empreinte environnementale et de garantir aux Nordistes les plus en difficultés socioéconomiques l'accès aux équipements et à une connexion au tarif adapté.

Dans le cadre des travaux d'actualisation du SDAASP 2025-2030, l'État et le Département ont décidé de poursuivre leur engagement conjoint pour décliner la feuille de route nationale France Numérique Ensemble, liant ainsi la question de l'inclusion numérique à celle de l'amélioration de l'accessibilité des services au public et de la réduction des déséquilibres territoriaux. Les ambitions portées par France Numérique Ensemble concourent aux objectifs du SDAASP et constituent un volet transversal irriguant l'ensemble des thématiques.

La Région Hauts-de-France est associée à cette gouvernance partagée de l'inclusion numérique pour une optimisation et une mobilisation conjointe des expertises.

Cette feuille de route locale a été définie et partagée avec les acteurs de l'inclusion qui œuvrent dans le département en s'appuyant sur les compétences du Hub pour un numérique inclusif *Les Assembleurs*. Elle se veut un guide pour que l'ensemble des Nordistes puissent accéder aux outils numériques indispensables à une pleine participation à la vie sociale, économique et citoyenne.

Bertrand Gaume,
Préfet du Nord

Christian Poiret,
Président du Département du Nord

Sommaire

I. Rappel de la stratégie nationale 4

II. Méthode d'élaboration de la feuille de route 4
A. Une feuille de route intégrée au SDAASP 4
B. Deux échelles territoriales de coproduction 5
C. Une élaboration en trois phases de travail 5

III. La synthèse du diagnostic territorial 5
A. Près d'une personne sur six en situation d'illectronisme dans le Nord 5
B. Des disparités territoriales 5
C. Des conditions de fragilité numérique liées à la composition socioéconomique des territoires 6
D. Certains groupes socioéconomiques plus vulnérables 8
E. Un portage et une planification hétérogènes de l'inclusion numérique selon les EPCI 8
F. Une offre importante de médiation numérique (notamment de conseillers numériques) mais concentrée dans certains territoires 9
1. Une offre concentrée dans la Métropole Européenne de Lille, le Douaisis et le Valenciennois 9
2. Un réseau dense notamment de conseillers numériques 9
G. Un écosystème complexe et fragmenté entre de multiples structures 10
H. Des enjeux communs, des spécificités territoriales 11
1. Des enjeux partagés par les territoires 11
2. Des spécificités à l'échelle des arrondissements 12

IV. Les orientations stratégiques et plan d'actions 14
A. Développer la formation des acteurs 14
B. Mieux mobiliser les dispositifs existants et/ou à venir 15
C. Renforcer le maillage et la coordination du réseau des acteurs de l'inclusion 15
D. Déployer un numérique plus responsable et solidaire 16
1. Reconditionner les équipements 16
2. Offrir une connexion solidaire 16
E. Affiner la compréhension des enjeux du territoire et mieux outiller les acteurs 17

V. Besoins en ingénierie de la feuille de route 18
A. Pérenniser la mission de chefferie de projet d'animation et de déploiement de la feuille de route FNE. 18
B. Créer une mission de chefferie de projet en ingénierie financière et d'appui à l'observation 19

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

I. Rappel de la stratégie nationale

L'inclusion numérique fait partie des soixante-cinq politiques prioritaires du gouvernement pour le quinquennat et vise à assurer l'accès au numérique dans tout le territoire et poursuivre l'accompagnement numérique gratuit. Cinq ans après le lancement de la première Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique (CNR numérique), l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité poursuivre leur engagement conjoint pour décliner la feuille de route nationale « France Numérique Ensemble » (FNE).

La feuille de route FNE définie pour cinq ans est structurée autour de quatre axes : renforcer les compétences numériques des citoyens, améliorer l'accessibilité des services numériques, assurer une coordination nationale et territoriale efficace et promouvoir un numérique plus responsable et durable.

Elle doit permettre :

- d'accompagner 8 millions de personnes éloignées du numérique en France ;
- de fournir 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes ;
- de former 20 000 aidants numériques ;
- d'offrir 25 000 lieux d'inclusion numérique.

Le Programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), chargée de mettre en œuvre cette nouvelle feuille de route FNE, entend ainsi mener des actions pour étayer les acteurs territoriaux de l'inclusion numérique et déployer une ingénierie de projet dédiée à l'accompagnement des actions menées par les collectivités et les acteurs de l'inclusion numérique. C'est dans ce cadre que s'inscrit la déclinaison départementale de la feuille de route nationale, sous le copilotage de la préfecture et du Département du Nord et en collaboration avec la Région Hauts-de-France.

Cette feuille de route, distincte des feuilles de route numériques signées entre la Région Hauts-de-France et les intercommunalités, entend offrir un socle commun de priorités à l'ensemble du département mais également des réponses spécifiques aux besoins territoriaux.

II. Méthode d'élaboration de la feuille de route

A. Une feuille de route intégrée au SDAASP

Le principe d'intégrer la feuille de route départementale FNE au futur SDAASP 2025-2030 a été adopté fin 2023. Cette feuille de route constitue ainsi le volet inclusion numérique du SDAASP et est pilotée via la gouvernance du SDAASP, coprésidé par la préfecture du Nord et le Département du Nord en associant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le diagnostic et les orientations ont fait l'objet d'une validation lors du comité de pilotage du SDAASP le 4 juillet 2024.



B. Deux échelles territoriales de coproduction

L'élaboration de la feuille de route départementale s'est déroulée selon un travail de concertation mené simultanément :

- à l'échelle départementale, avec la mobilisation des têtes de réseaux pour poser le cadre, définir les enjeux, formuler les orientations stratégiques et identifier les actions prioritaires ;
- à l'échelle territoriale, dans les six arrondissements du Nord lors des rencontres territoriales du SDAASP, avec la mobilisation des acteurs locaux pour compléter et affiner les propositions départementales en articulation avec les spécificités locales.

Trois ateliers de travail à l'échelle départementale ont ainsi été réunis :

- le premier, le 20 février 2024, pour le partage du diagnostic et l'identification des enjeux ;
- le second, en juin 2024, pour formuler les orientations prioritaires et identifier les pistes d'actions possibles ;
- le troisième, le 20 septembre 2024, pour la définition des actions à mener.

En parallèle, deux cycles de concertation dans chaque arrondissement se sont déroulés dans le cadre des rencontres territoriales du SDAASP :

- le premier, entre mars et mai 2024, pour le partage du diagnostic et la priorisation des enjeux ;
- le second, pendant le mois d'octobre 2024, pour présenter les orientations retenues et travailler sur la définition des actions.

C. Une élaboration en trois phases de travail

Trois phases de travail ont été nécessaires afin de parvenir à la feuille de route départementale FNE :

- l'élaboration d'un diagnostic pour identifier et hiérarchiser les enjeux ;
- la définition d'orientations prioritaires d'intervention au regard des enjeux du département ;
- la définition d'un plan d'actions (objectifs, identification des porteurs, calendrier, estimation budgétaire et indicateurs de suivi).

III. La synthèse du diagnostic territorial

A. Près d'une personne sur six en situation d'illectronisme dans le Nord

Selon l'INSEE[1], dans le Nord, 326 500 personnes, soit 15,6 % de la population âgée de plus de 15 ans, sont en situation d'illectronisme, c'est-à-dire n'ayant pas utilisé Internet au cours des douze derniers mois ou n'ayant pas les compétences numériques de base définies par Eurostat (recherche d'informations, communication, résolution de problèmes et usage de logiciels).

Le taux est proche de la moyenne nationale (15,1 %) et légèrement inférieur à la moyenne régionale (16,7 %). En revanche, le Nord étant le département le plus peuplé de France (2,6 millions d'habitants), le volume de population concernée interpelle les acteurs.

B. Des disparités territoriales

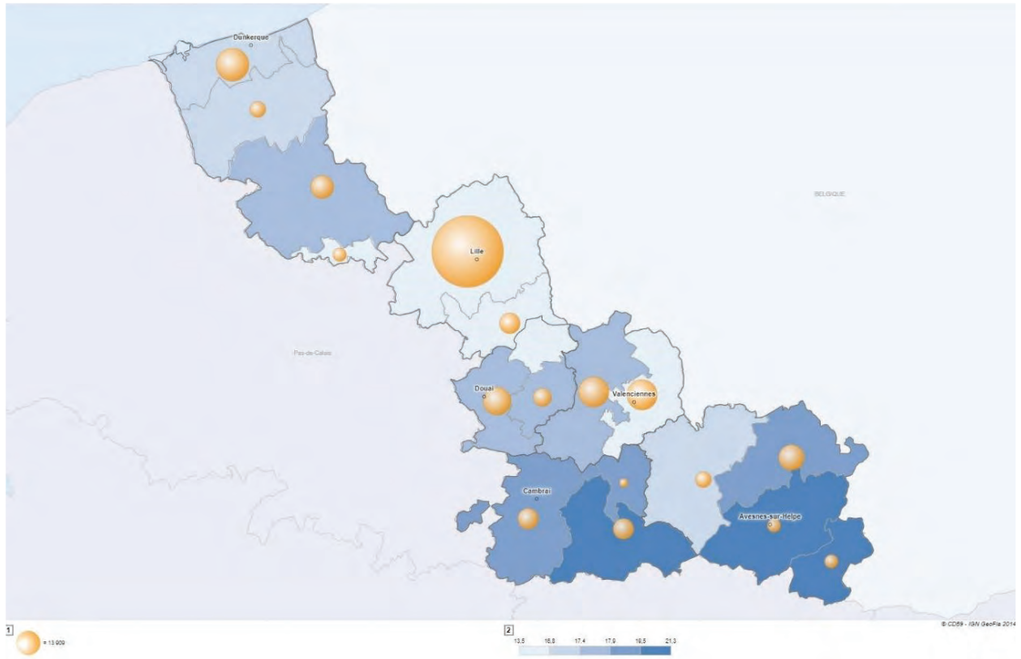
La question de l'illectronisme est plus prégnante dans :

- le sud du département, avec notamment trois intercommunalités de la Sambre-Avesnois et du Cambrésis qui affichent des taux d'illectronisme proches ou supérieurs à 20 % : les communautés de communes du Sud-Avesnois et du Cœur de l'Avesnois, ainsi que la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis ;
- la Métropole Européenne de Lille (MEL) : le taux d'illectronisme (13,4 %) est inférieur à la moyenne départementale mais, du fait de son poids démographique (45 % de la population de plus de 15 ans du Nord), la MEL concentre un volume élevé de personnes en situation d'illectronisme (38,3 %, soit près de 4 Nordistes sur 10).

[1] *INSEE, analyses Hauts-de-France, n°118, 08/12/2020, 800 000 habitants en situation d'illectronisme*

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Taux et nombre de personnes en situation d'illectronisme par EPCI dans le Nord (INSEE, 2020)



C. Des conditions de fragilité numérique liées à la composition socioéconomique des territoires

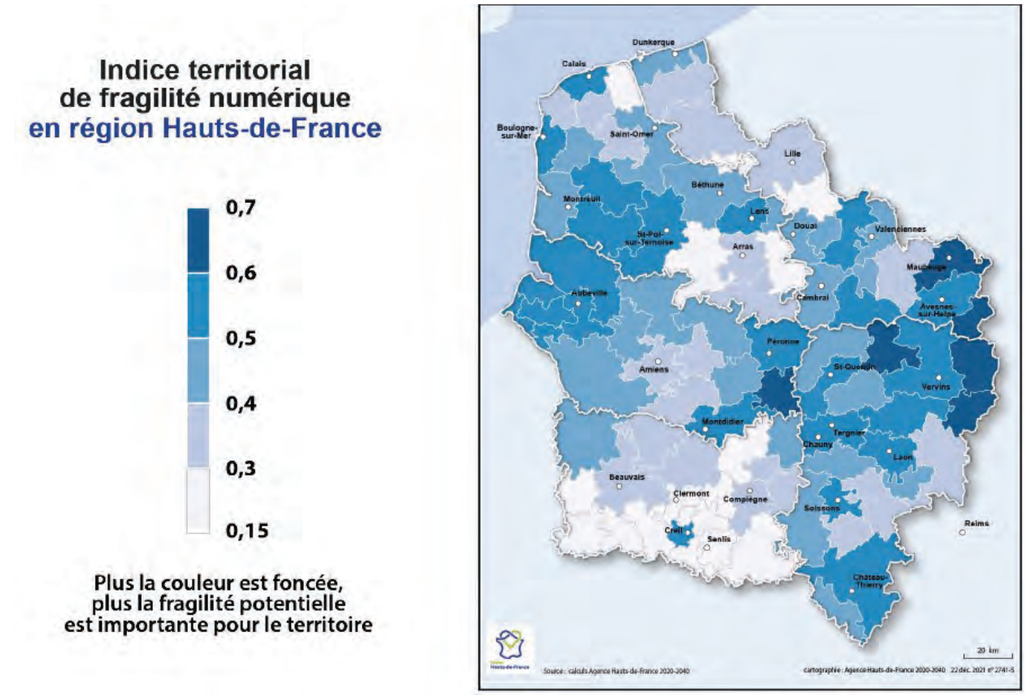
Les travaux menés fin 2021 en collaboration entre la Région, l'État et l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) ont exploré les déterminants de la fragilité numérique en prenant en compte les facteurs socioéconomiques de la population (revenu, âge, composition socioprofessionnelle, genre) et les facteurs d'aménagement du territoire (raccordement à la fibre, couverture par les opérateurs de téléphonie, maillage France Services).

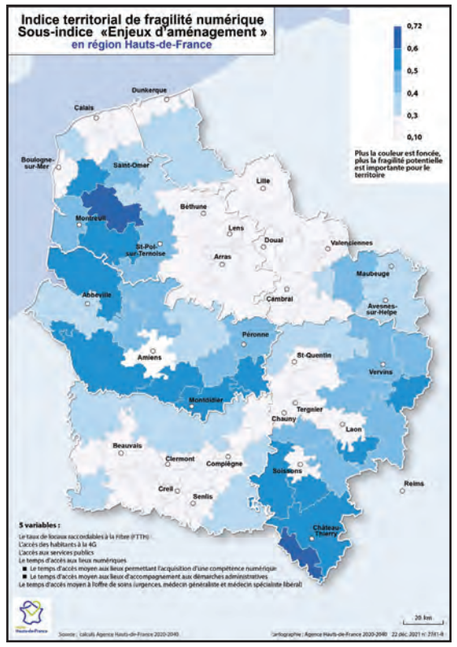
Dans le Nord, l'enjeu en termes de fragilité numérique lié aux facteurs d'aménagement du territoire est relativement faible par rapport aux autres départements de la région des Hauts-de-France et de la France de manière générale :

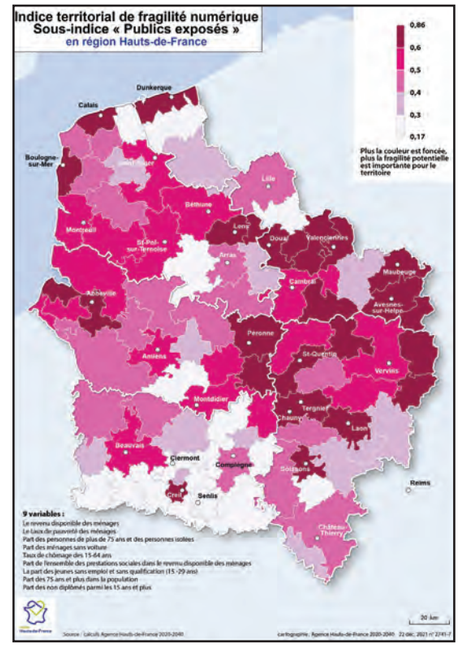
- 98,41 % des locaux sont désormais raccordables à la fibre selon les données de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP) au 2e trimestre 2023 contre une moyenne nationale de 88 %. Le réseau public est quasiment achevé avec 99 % des locaux couverts ;
- du fait des investissements privés massifs des opérateurs de téléphonie en secteurs urbains et au dispositif de couverture ciblée du « new deal mobile » géré par la préfecture et le Département du Nord, les zones blanches ont disparu, permettant à 99,9 % de la population d'être couverte par au moins un opérateur au 4e trimestre 2023 ;
- l'accès aux services publics s'est amélioré grâce notamment au maillage France Services initié depuis 2020 : avec 53 France Services labellisées, dont 6 itinérantes, le Nord représente le 2e réseau départemental. L'effort a été concentré dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Cambrai, avec des taux d'équipements respectifs de 3 et 3,7 France Services pour 100 000 habitants contre 2 en moyenne dans le Nord (niveau comparable aux départements les plus urbains d'Île-de-France : 1,9 pour la Seine Saint-Denis et 2 pour l'Essonne).

En revanche, l'enjeu en termes de fragilité numérique lié aux facteurs socioéconomiques est très important dans le Nord :

- les vulnérabilités socioéconomiques surexposent la population à la fragilité numérique dans le sud du département, des EPCI de l'ancien bassin minier au sud de l'Avesnois (arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe). Un risque de vulnérabilité est également relevé dans le nord du Département, dans la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ;
- à l'inverse, les territoires périurbains autour de Lille (communauté de communes Pévèle-Carembault) et de Dunkerque (communauté de communes des Hauts-de-Flandre) apparaissent moins exposés aux différents facteurs socioéconomiques de fragilité numérique.







Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

D. Certains groupes socioéconomiques plus vulnérables

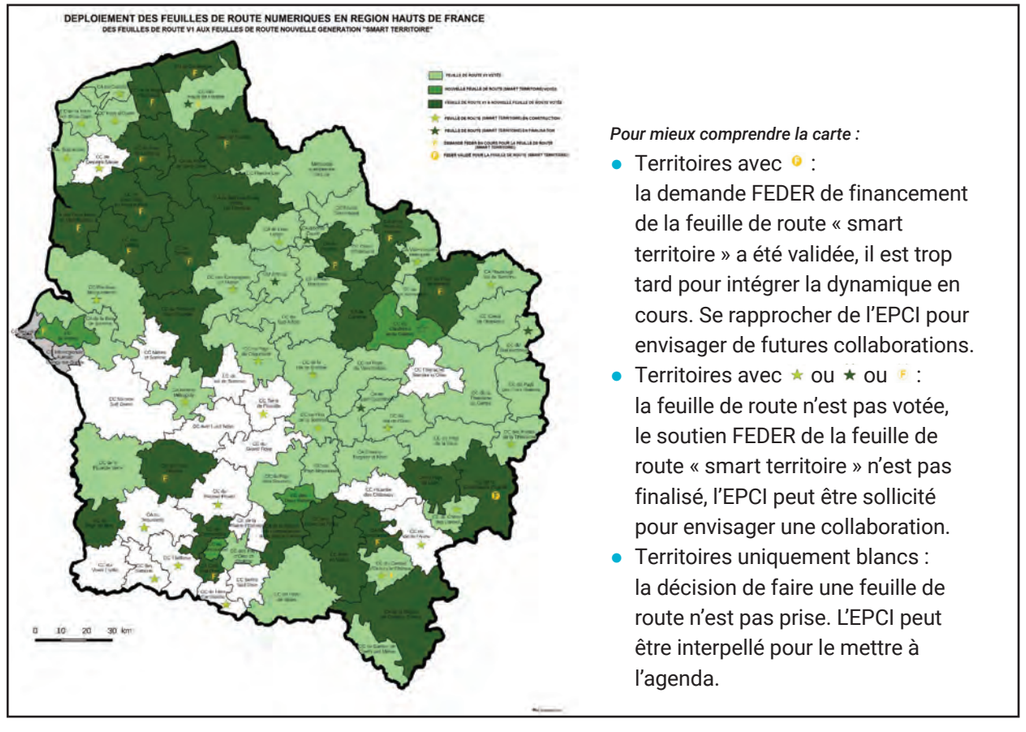
Plusieurs facteurs socioéconomiques peuvent expliquer les disparités en matière d'illectronisme au sein de la population des Hauts-de-France :

- l'âge : 7 personnes sur 10 en situation d'illectronisme ont plus de 60 ans dans les Hauts-de-France ; 67 % des personnes de plus de 75 ans sont concernées. Les populations jeunes peuvent également être confrontées à des difficultés face au numérique en raison de l'évolution des usages (moindre usage de l'ordinateur au profit du smartphone avec des difficultés d'utilisation des traitements de texte par exemple) ;
- le niveau de diplôme : 34 % de la population sans diplôme est en situation d'illectronisme contre 2 % pour celle titulaire d'un diplôme du supérieur. Néanmoins, 17 % des diplômés du supérieur n'ont qu'une maîtrise faible en termes de compétences numériques selon la définition d'Eurostat[2] ;
- les catégories socio-professionnelles : 23 % des agriculteurs, 11 % des ouvriers et 7 % des artisans sont en situation d'illectronisme versus 2 % des cadres ;
- le genre : 16,5 % des femmes sont en situation d'illectronisme contre 13,2 % des hommes.

E. Un portage et une planification hétérogènes de l'inclusion numérique selon les EPCI

La Région Hauts-de-France a adopté une feuille de route définissant la stratégie numérique régionale en 2016. Cette stratégie a été déclinée dans les territoires sous forme d'adoption de feuilles de route à l'échelle des EPCI. Le déploiement a été progressif pour atteindre dans le Nord dix-sept stratégies locales.

Pour répondre à l'évolution des usages, aux besoins des usagers et contribuer aux projets de territoires, la Région a proposé de faire évoluer ces stratégies locales. Au 1er octobre 2024, 7 EPCI sur 17 ont ainsi adopté leur feuille de route dans cette nouvelle version ; 6 ont sollicité un financement FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans cette nouvelle version.



Pour mieux comprendre la carte :

- Territoires avec : la demande FEDER de financement de la feuille de route « smart territoire » a été validée, il est trop tard pour intégrer la dynamique en cours. Se rapprocher de l'EPCI pour envisager de futures collaborations.
- Territoires avec ou ou : la feuille de route n'est pas votée, le soutien FEDER de la feuille de route « smart territoire » n'est pas finalisé, l'EPCI peut être sollicité pour envisager une collaboration.
- Territoires uniquement blancs : la décision de faire une feuille de route n'est pas prise. L'EPCI peut être interpellé pour le mettre à l'agenda.

[2] Selon Eurostat, une maîtrise numérique faible se caractérise par une capacité limitée à effectuer des tâches simples dans plusieurs domaines : gestion de l'information, communication, création de contenu numérique, sécurité et résolution de problèmes.

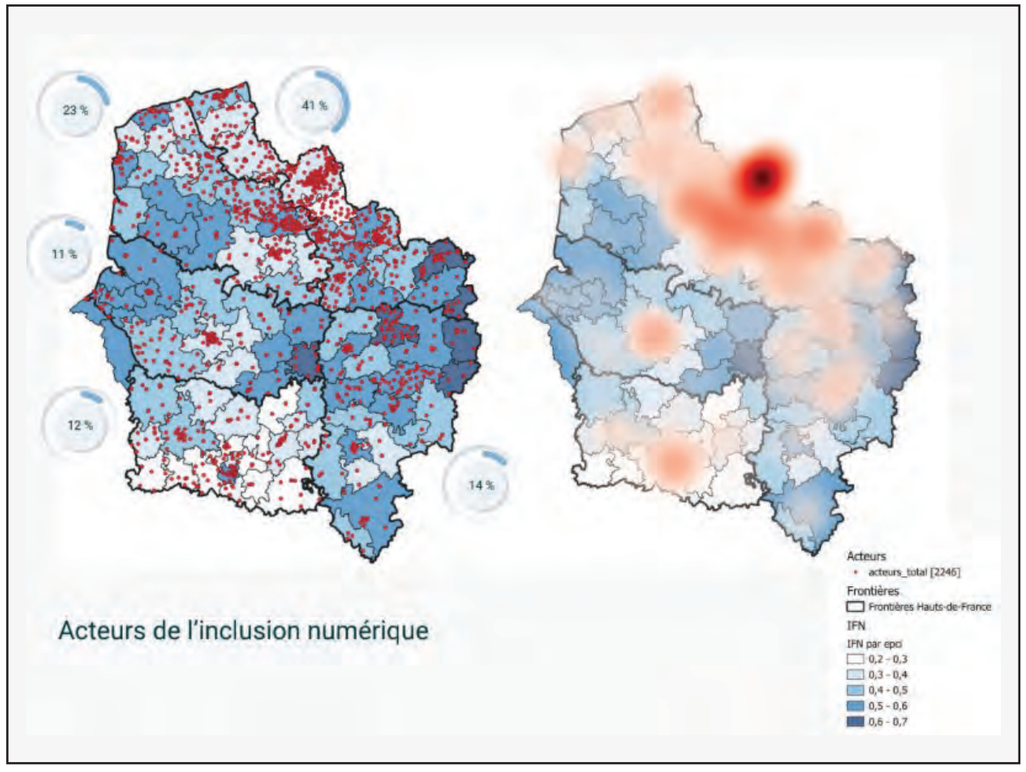
F. Une offre importante de médiation numérique (notamment de conseillers numériques) mais concentrée dans certains territoires

1. Une offre concentrée dans la Métropole Européenne de Lille, le Douaisis et le Valenciennois

Avec plus de 900 acteurs ou dispositifs recensés en faveur de l'inclusion numérique, le Nord se positionne au 1er rang des départements dans les Hauts-de-France. Mais cette offre est majoritairement concentrée dans les territoires de la MEL et de l'ancien bassin minier du Douaisis et du Valenciennois.

De plus, et de façon globale, l'enjeu réside plutôt dans la structuration et la montée en compétences des acteurs existants que dans l'émergence de nouveaux acteurs, hormis sur la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

Localisation des lieux de ressources numériques dans les Hauts-de-France



2. Un réseau dense notamment de conseillers numériques

Le Nord a bénéficié de la création d'un réseau de 123 conseillers numériques dans la vague 1 du dispositif entre fin 2020 et fin 2023 sur les 4 000 créés au niveau national, soit le premier réseau départemental devant les Bouches-du-Rhône (101 postes) et les départements les plus urbains de l'Ile-de-France (96 en Seine-Saint-Denis, 93 à Paris).

Les acteurs ont exprimé, lors des ateliers de travail, des interrogations sur la pérennité de ce dispositif liées à la baisse des financements (de 200 M€ de crédits de relance à 44 M€ d'autorisations d'engagements dans le programme 349 de la loi de finance 2024).

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Ainsi, le renouvellement des conventions en 2024 s'est traduit par une baisse d'un tiers du nombre de conseillers numériques que les acteurs attribuent directement à la réduction des financements de l'État et un cofinancement dégressif (70 % sur la 1ère année et 50 % sur les années suivantes). Cette baisse du nombre de conseillers numériques est notablement plus importante avec une division de près de la moitié dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe (- 48 %) et de Valenciennes (- 41,7 %).

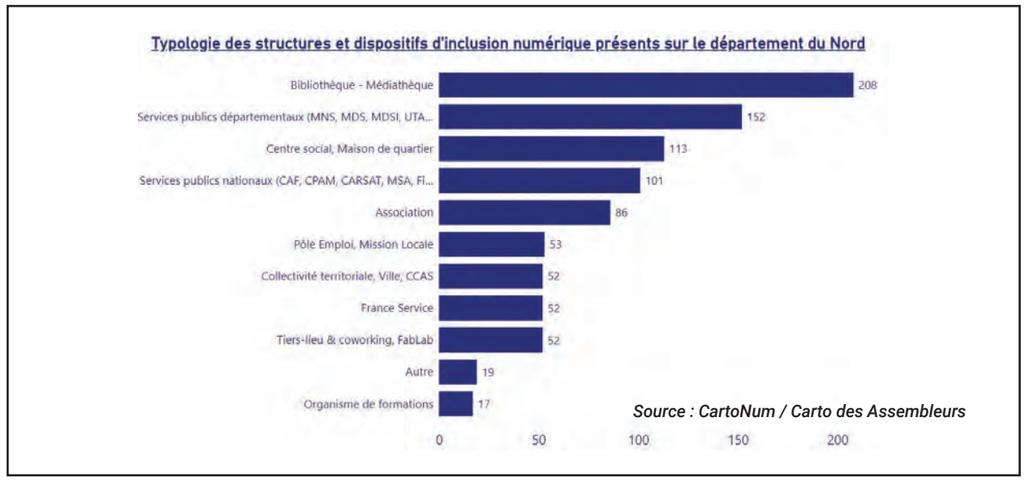
ARRONDISSEMENT	VAGUE 1 2020-2030	VAGUE 2 2024-2027	ÉVOLUTION (%)
Avesnes-sur-Helpe	25	13	- 48 %
Cambrai	17	13	- 23,5 %
Douai	17	12	- 29,5 %
Dunkerque	18	12	- 33,3 %
Lille	34	23	- 32.3 %
Valenciennes	12	7	- 41,7 %
TOTAL Nord	**123**	**80**	**- 35 %**

La structuration du réseau des conseillers numériques à l'échelle départementale est en cours : le Nord compte depuis début 2023 trois postes d'animateurs pour les conseillers numériques (un au sein de l'association Face Flandres dans l'arrondissement de Dunkerque et deux au sein du Département pour le reste du territoire nordiste).

Seul un conseiller numérique est présent au sein d'une France Services (Bergues) sur les 52 France Services dans le Nord, appelant à une coordination des missions de ces deux dispositifs.

G. Un écosystème complexe et fragmenté entre de multiples structures

Une dizaine de types d'acteurs associatifs, privés et institutionnels sont impliqués dans le Nord dans le domaine de l'inclusion numérique.



Du fait de la multiplicité d'acteurs et des services proposés, l'écosystème de l'inclusion numérique est complexe à appréhender :

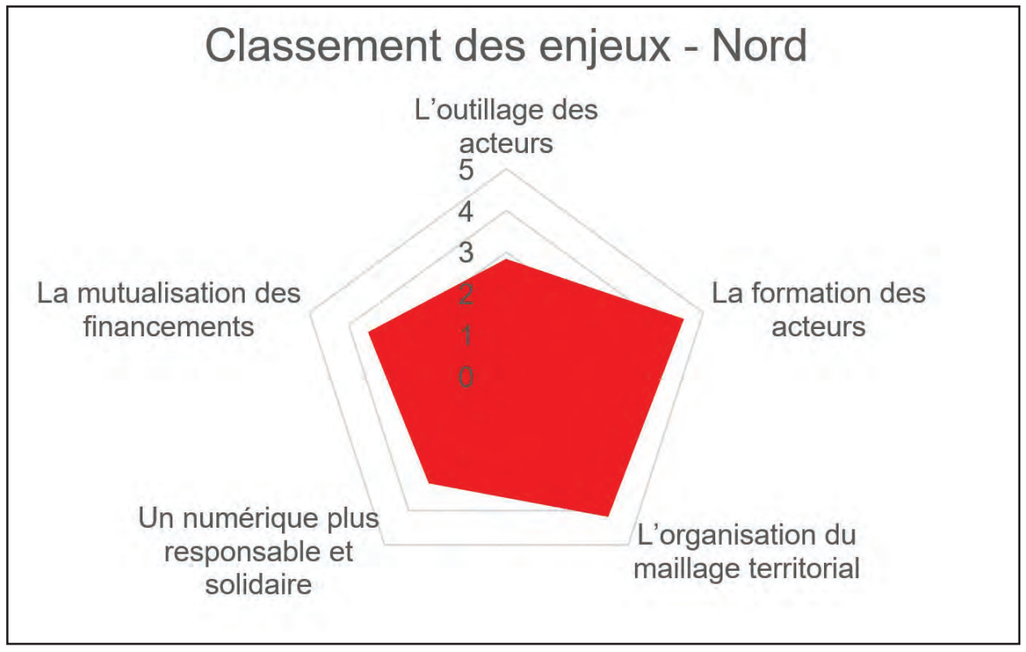
1. pour les usagers, il est difficile de comprendre la nature spécifique des services offerts par chaque acteur et d'identifier celui correspondant à leurs besoins. Il convient donc de clarifier les compétences de chaque acteur et de créer un véritable parcours usager, notamment pour les bibliothèques, tiers-lieux et fablab (lesquels représentent une part importante des acteurs référencés et qui n'accompagnent pas toujours les usagers sur leurs démarches administratives) ;
2. pour les acteurs eux-mêmes, qui partagent le constat d'un risque de duplication des initiatives du fait de la fragmentation du secteur. Il convient donc de mieux se connaître, coordonner et mutualiser les ressources.

H. Des enjeux communs, des spécificités territoriales

1. Des enjeux partagés par les territoires

L'état des lieux a permis d'identifier par les acteurs cinq enjeux à l'échelle départementale, partagés ensuite par l'ensemble des arrondissements :

- la formation des acteurs (médiateurs et aidants) et la structuration de la filière ;
- l'organisation du maillage territorial ;
- une meilleure mobilisation des financements ;
- le développement d'un numérique plus responsable et solidaire ;
- l'outillage des acteurs.



Les enjeux de formation et d'organisation du maillage territorial arrivent au 1er rang des priorités à l'échelle départementale :

- les besoins portent sur l'élargissement du périmètre des acteurs concernés et l'apport de meilleures réponses aux besoins et attentes des usagers ;
- la coordination de l'offre et un meilleur maillage territorial sont en cours (cf. postes de conseillers numériques coordonnateurs portés par le Département et *Face Flandre* dans l'arrondissement de Dunkerque et animation régionale portée par *Les Assembleurs*) mais sont encore à renforcer.

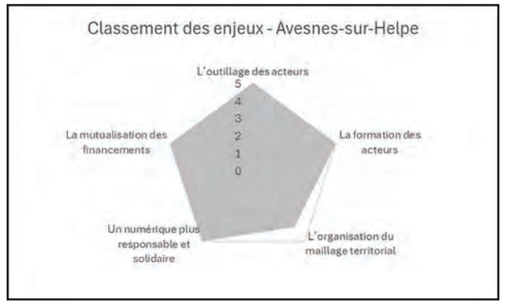
Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

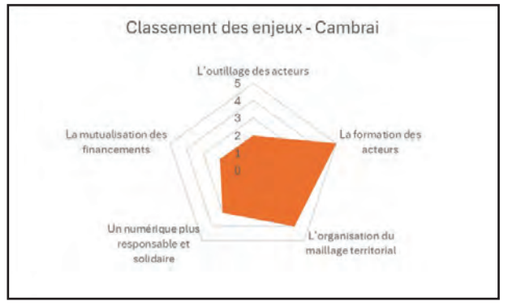
La nécessité de mieux mobiliser et pérenniser les financements de l'inclusion numérique a été identifiée dans chaque territoire en 3e position mais est apparue au 1er rang des préoccupations lors des dernières rencontres territoriales du fait de l'incertitude croissante du contexte budgétaire. Cet enjeu doit faire l'objet d'une réflexion à l'échelon départemental et/ou régionale pour être pertinent.

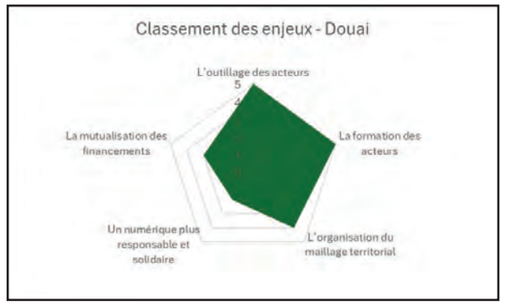
L'enjeu d'un numérique plus responsable et solidaire se positionne en 4e rang dans le Nord. L'outillage des acteurs pour améliorer l'accompagnement des usagers apparaît au 5e rang.

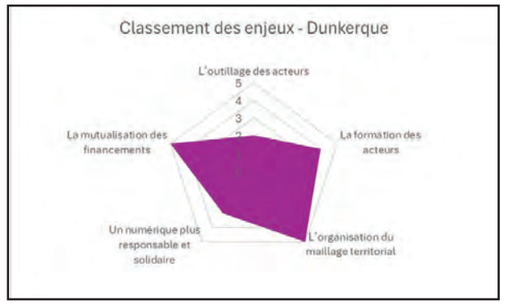
2. Des spécificités à l'échelle des arrondissements

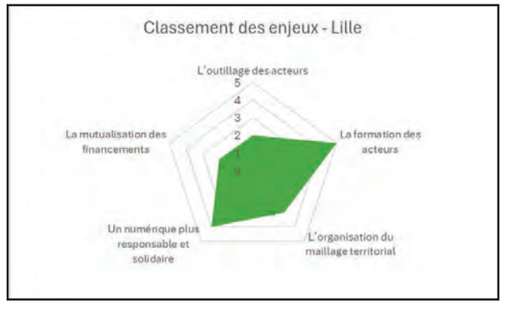
Classement des enjeux à l'échelle des arrondissements à l'issue du 1er cycle de concertation

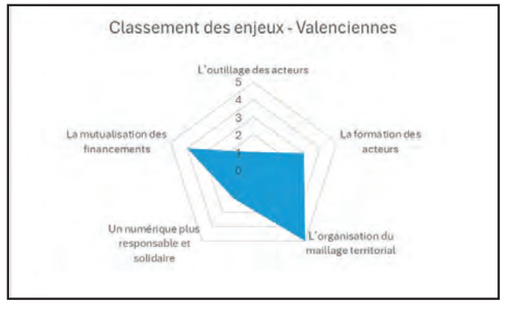












a. La formation des acteurs (médiateurs et aidants) et la structuration de la filière

Priorité 1 pour les arrondissements : Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai et Lille

Le dimensionnement des besoins de formation apparaît complexe à quantifier à ce stade, notamment du fait de la diversité des besoins des acteurs mobilisés : acteurs publics, privés et associatifs, conseillers numériques, médiateurs numériques, aidants numériques et sociaux, personnels d'accueil, etc.

La filière professionnelle de formation dans l'inclusion numérique est en cours de structuration à l'échelle nationale pour les acteurs privés. Un comité de filière se met en place pour se coordonner avec les acteurs relevant du secteur public mais il faut localement identifier et mobiliser tous ceux susceptibles d'intervenir dans le champ de l'inclusion numérique, au-delà des acteurs « traditionnels » (différentes fondations issues des fournisseurs d'accès internet type *Orange*, *Emmaüs Connect*, etc).

b. L'organisation du maillage territorial

Priorité 1 pour les arrondissements : Dunkerque et Valenciennes

Le maillage des acteurs a progressé mais la coordination doit être renforcée pour :

- mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et favoriser l'interconnaissance, créer des liens et envisager des mutualisations possibles ;
- sensibiliser largement aux enjeux et au caractère transversal de l'inclusion numérique et légitimer l'intervention des acteurs locaux ;
- rendre visible l'offre et clarifier les parcours pour les usagers / passer d'une logique de demande à une logique d'offre ;
- élargir le champ des acteurs mobilisés (transversalité sectorielle de l'inclusion numérique) ;
- essaimer sur tous les EPCI, notamment en s'appuyant sur les territoires qui ont développé des dispositifs de coordination.

La mise en place d'une organisation pour coordonner le dispositif des conseillers numériques portée par le Département et l'association FACE Flandre (cf. supra) est une opportunité en ce sens.

c. Une meilleure mobilisation des financements disponibles et/ou à venir

Les acteurs ont souligné dans les divers ateliers de travail et les instances de pilotage trois types de besoins en matière de mobilisation des financements :

- la pérennisation des crédits pour les différents dispositifs d'inclusion numérique, notamment celui de conseiller numérique qui fait l'objet d'un cofinancement dégressif de l'État. Les acteurs soulignent également l'absence de vision à moyen/long terme des financements lié aux Appels À Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) (pluri-annualité) et le risque de mise en concurrence des acteurs lors de ces AAP et AMI ;
- une meilleure diffusion des appels à projets, ceux des fondations n'étant pas forcément relayés dans l'ensemble du réseau de l'inclusion numérique ;
- un référent expert unique capable a minima de renseigner, conseiller, orienter les collectivités territoriales et les structures de l'inclusion numérique dans leurs recherches et montage de financements.

d. Le développement d'un numérique plus responsable et solidaire

Priorité 1 pour l'arrondissement : Avesnes-sur-Helpe

Les inégalités territoriales d'accès à un réseau de qualité (fixe / mobile) se sont atténuées depuis le lancement du plan très haut débit en 2013 par le gouvernement. Néanmoins, deux préoccupations nouvelles sont apparues :

- la production des équipements informatiques (smartphones, ordinateurs) dont l'empreinte environnementale est élevée. Le recyclage et le reconditionnement des équipements apparaissent comme un levier clé pour un numérique plus responsable en matière environnementale ;
- la proportion de personnes en fragilité numérique (16 % dans le département et jusqu'à 21 % dans certains territoires infra-départementaux), notamment pour des raisons socioéconomiques, rend nécessaire d'assurer l'accès aux équipements et aux services (abonnement mobile et fixe) à des tarifs adaptés à leurs revenus.

e. Le besoin d'outiller les acteurs

Priorité 1 identifiée pour les arrondissements : Avesnes-sur-Helpe et Douai

Il apparaît nécessaire de mutualiser et de promouvoir des outils communs afin de répondre aux besoins des professionnels et faciliter l'accompagnement des usagers. Des outils préexistent à l'échelle nationale ou régionale, d'autres à des échelles plus locales ; il s'agit, dès lors, d'identifier les solutions pertinentes, de communiquer et diffuser auprès de l'ensemble des acteurs, d'accompagner l'appropriation et de faire vivre et adapter ces outils.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Cet enjeu présente une acuité particulière dans les arrondissements de Douai et d'Avesnes-sur-Helpe mais pour des raisons différentes :

- le Douaisis a structuré une coordination locale ; le besoin maintenant est celui d'harmoniser les outils et de promouvoir des solutions pertinentes pour tous ;
- l'Avesnois voit une émergence progressive de son écosystème numérique ; le besoin est d'abord d'identifier les outils existants.

IV. Les orientations stratégiques et plan d'actions

Les enjeux identifiés lors des ateliers départementaux et territoriaux conduisent à élaborer un plan d'action constitué de cinq orientations stratégiques :

Le plan d'actions de la feuille de route dans le Nord		
Développper la formation des acteurs	• Réaliser un diagnostic des outils, des formations et des besoins ; • Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de déploiement des formations ; • Etablir un bilan et procéder à l'évaluation.	**Priorité 1 : Lille, Douai, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe**
Mieux mobiliser les dispositifs financiers présents et à venir	• Identifier les structures et dispositifs à financer ; • Identifier et associer les financeurs potentiels ; • Envisager la création d'un fonds de financement local aux échelles départementale et/ou régionale ; • Financer dans une logique d'équité territoriale.	**Tous les arrondissements**
Renforcer le maillage territorial et la coordination des acteurs	• Identifier et mobiliser les acteurs locaux ; • Mettre en place une gouvernance départementale et un pilotage territorial ; • Développer un réel réseau et communiquer à l'externe.	**Priorité 1 : Dunkerque, Valenciennes**
Déployer un numérique plus responsable et solidaire	• Faire un état des lieux et mettre en réseau les acteurs ; • Mettre en place une logistique et un process ; • Mettre en réseau les prescripteurs ; • Proposer une connexion solidaire.	**Priorité 1 : Dunkerque, Valenciennes**
Affiner la compréhension des enjeux et mieux outiller les acteurs	• Développer un observatoire pour mieux comprendre les enjeux des territoires ; • Développer et essaimer les bonnes pratiques ; • Identifier et diffuser les nouveaux enjeux du numérique dont IA.	**Priorité 1 : Douai, Avesnes-sur-Helpe**

A. Développer la formation des acteurs

Cet objectif est double : former les acteurs et structurer la filière professionnelle. Pour mieux répondre aux besoins de formation des professionnels de l'inclusion numérique et définir les priorités d'action, il convient de cartographier les compétences actuelles des professionnels, se basant sur les référentiels nationaux en cours d'élaboration, et de poser un diagnostic des besoins.

Dès lors, un plan de formation pourra être élaboré s'appuyant sur les catalogues de formations existants ou en cours de réalisation, ainsi que sur les opportunités de formation entre pairs et les ressources partagées dans les Communs.

À court terme, il s'agit de définir une première programmation de la formation des professionnels et d'engager une réflexion sur la mobilisation des plans de formation :

- utiliser les fonds disponibles (notamment dotation de l'ANCT pour la formation des aidants et formation des conseillers numériques) ;
- recenser et hiérarchiser les besoins en formation des professionnels dans le département.

Pour assurer le déploiement des formations, le plan d'action envisagé lors des concertations est le suivant :

1. **Réaliser un diagnostic des outils, des formations et des besoins** : recenser l'offre locale et nationale des formations existantes, ainsi que leurs conditions d'accès, tout en s'assurant qu'elles concordent avec les besoins des publics ;
2. **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de déploiement des formations** : sélectionner des formations certifiantes, développer une culture numérique commune en intégrant les apprenants à l'écosystème de l'inclusion numérique dès leur formation initiale, anticiper les turn-overs dans les structures employeuses, communiquer régulièrement sur la nécessité d'être formé, sur les outils de formation, sur les outils développés par l'État (Bases, Dora …) et sur les temps forts de l'inclusion numérique ;
3. **Établir un bilan et procéder à l'évaluation** : mesurer les impacts auprès des professionnels et des publics avec des enquêtes quantitatives mais aussi qualitatives.

B. Mieux mobiliser les dispositifs existants et/ou à venir

Les financements existent mais leur identification et leur mobilisation par les acteurs de l'inclusion numérique n'est pas aisée. La complexité du montage des dossiers dans le cadre des AAP et des AMI est réelle et nécessite une expertise approfondie et spécifique dont ne disposent pas toujours les acteurs.

Dans le cadre de la feuille de route numérique, le Département et la préfecture s'engagent, sous réserve de la mise à disposition de crédits par l'ANCT, à fournir une expertise pour :

- faciliter la détection des AAP et des AMI et la connaissance des différentes sources de financement, accompagner et conseiller les structures dans le cadre de leurs montages de dossier ;
- faciliter le rapprochement des acteurs de l'inclusion pour l'émergence de consortiums sur des AAP/AMI et trouver des synergies possibles (Emmaüs connect et La Poste par exemple).

Le plan d'action - issu des concertations départementales et par arrondissement - est le suivant :

1. **Identifier les structures et dispositifs à financer** : rencontrer les acteurs et les regrouper par typologies d'actions menées ;
2. **Identifier et associer les financeurs potentiels** : identifier les différents financements disponibles, organiser des rencontres avec les acteurs publics et privés, centraliser et rendre visibles les opportunités de financements sur une plateforme dédiée, financer directement les structures, réfléchir à la gratuité pour les habitants, valoriser les actions menées pour convaincre les financeurs, proposer des offres et services d'inclusion numérique aux financeurs pour valoriser leurs soutiens ;
3. **Envisager la création d'un fonds de financement local aux échelles départementale et/ou régionale** : mettre en place un comité chargé de sa gestion qui définit les conditions d'attribution ainsi que le périmètre d'intervention de ce fond ;
4. **Répartir les financements dans une logique d'équité territoriale** : proposer une répartition prenant en compte le diagnostic territorial.

C. Renforcer le maillage et la coordination du réseau des acteurs de l'inclusion

L'objectif est de renforcer la complémentarité et la coordination du réseau des acteurs et de leurs actions dans l'ensemble du territoire, en couvrant des domaines variés comme la santé, l'éducation, l'emploi ou la citoyenneté et en incluant les acteurs du secteur marchand (les entreprises et leurs collaborateurs, leurs clients, leurs fournisseurs et leurs partenaires). Le développement de ce maillage territorial suppose la co-construction de stratégies concertées et intégrées d'aménagement, d'accompagnement et de réflexion sur les usages numériques. Il doit aussi intégrer le « aller-vers », notamment pour toucher les publics les plus fragiles.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Un travail approfondi sur la coordination doit également favoriser, à terme, l'élargissement du champ des acteurs susceptibles d'intervenir dans le domaine de l'inclusion numérique : il s'agit idéalement d'augmenter le nombre de médiateurs, animateurs, formateurs, aidants numériques car les effectifs au regard des besoins se révèlent encore insuffisants (en zone rurale, comme en zone urbaine) mais cette solution est coûteuse.

Pour contribuer au renforcement de l'animation et de la coordination des acteurs de l'inclusion numérique, sept conseillers numériques coordinateurs en proximité renforcée et un au niveau départemental ont été désignés. Ils ont pour mission de mettre en synergie l'ensemble des conseillers numériques dans le département à la fois dans les structures publiques (collectivités territoriales et leurs groupements) et privées (associations et entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire).

Les objectifs sont de :

- gagner en cohérence et en efficience sur les services numériques à destination de l'ensemble des Nordistes ;
- structurer le maillage territorial et partenarial autour du numérique ;
- contribuer à la réduction de l'illectronisme et de la fracture numérique dans le territoire ;
- établir un diagnostic en rencontrant l'ensemble des conseillers numériques (identification des difficultés, des doublons, de pistes d'amélioration et de coopérations) ;
- réunir des groupes de travail pour construire à la fois les démarches et les outils et travailler les articulations entre l'ensemble des structures du numérique (cf. expérimentation des démarches coordonnées entre France Services et conseillers numériques) ;
- convier les conseillers numériques dans les réunions locales du FNE/SDAASP afin de faire le lien avec les acteurs des écosystèmes locaux de services publics.

Pour renforcer l'animation et la coordination du réseau des acteurs de l'inclusion, le plan d'action envisagé lors des concertations est le suivant :

1. **Identifier et mobiliser les acteurs locaux** en identifiant les acteurs du territoire qui pratiquent la médiation numérique et l'inclusion numérique (en s'appuyant sur les outils existants : cartographies) et en définissant des objectifs communs ;
2. **Mettre en place une gouvernance départementale et un pilotage territorial** en mettant en place une comitologie pour le portage de la gouvernance (COPIL) et le suivi opérationnel (COTECH) et en recensant les besoins d'animation des acteurs de terrains pour planifier des rencontres régulières ;
3. **Développer un réel réseau et communiquer à l'externe** en créant un outil de centralisation pour faciliter le travail des acteurs de terrain et en communiquant sur l'offre territoriale auprès des habitants ; en assurant un appui opérationnel qui favorise les retours d'expériences autour des actions mises en place, leur mesure d'impact et leur essaimage possible.

D. Déployer un numérique plus responsable et solidaire

1. Reconditionner les équipements

Dans le cadre de l'objectif de transition écologique fixé à l'échelle nationale et de la décarbonation du plan « France Nation verte », il est essentiel de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique liée au numérique, notamment en évitant la production des équipements. Il convient également de faciliter l'inclusion numérique par l'accès à des équipements (et à une connexion) à prix réduit.

La promotion et la création d'une filière de reconditionnement s'inscrit dans ces objectifs et vise à conforter et faire converger les initiatives déjà existantes dans le département.

2. Offrir une connexion solidaire

L'arrêt progressif du réseau cuivre échelonné de 2024 à 2030 au profit de la fibre optique, bien que bénéfique en termes de connectivités, s'accompagne d'un enjeu d'inclusion numérique.

En effet, si la quasi-totalité des bâtiments sont actuellement raccordables à la fibre, la migration vers le réseau fibre est susceptible de représenter un défi en termes de coût d'abonnement. Il s'agit donc d'accompagner cette transition du réseau en proposant des solutions aux ménages les plus en difficultés socioéconomiques.

Le FNE valorise ainsi les offres « low-cost » et solidaires déjà proposées par les opérateurs télécoms, tels que les partenariats entre SFR et Emmaüs Connect ou l'offre « Coup de pouce » d'Orange. Cette dernière, initialement expérimentée dans le département du Nord, a été généralisée à l'ensemble du territoire national. L'ambition est de renforcer ces partenariats et de promouvoir ces offres solidaires via les relais locaux (type Maisons Nord Solidarités) afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes d'accéder à des abonnements à bas coût.

Le plan d'action envisagé relatif à cet enjeu est le suivant :

1. **Faire un état des lieux et mettre en réseau les acteurs** ; repérer les acteurs du territoire et leurs compétences en matière de recyclage (réparation, dons de matériels), créer un groupe technique et communiquer / valoriser le sujet du numérique responsable et solidaire auprès des élus et décideurs ;
2. **Mettre en place une logistique et un process** : identifier le gisement disponible et sensibilliser les entreprises (privées et publiques), repérer les acteurs du reconditionnement et accompagner leur montée en compétences, mettre en place une convention tripartite (EPCI-reconditionneur-Emmaüs Connect), mettre en place des test opérationnels et un comité technique de repérage du gisement ;
3. **Mettre en réseau les prescripteurs** : faire un état des lieux des professionnels du territoire pour les sensibiliser au sujet et faciliter le repérage des publics ayant des besoins en équipement, mener une réflexion sur le parcours usager ;
4. **Proposer une connexion solidaire** en valorisant des offres « low-cost » avec les opérateurs télécoms.

E. Affiner la compréhension des enjeux du territoire et mieux outiller les acteurs

Afin de mieux comprendre les besoins des habitants (et leurs évolutions) et construire une offre en matière d'inclusion numérique adaptée, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre :

- renforcer les outils d'observation et de mesures d'impact. Ces deux éléments doivent permettre d'objectiver les plans d'actions et de mesurer les résultats pour piloter et adapter régulièrement les actions ;
- identifier / cartographier l'offre de services : au-delà de la cartographie des lieux, il est important d'être en capacité d'identifier précisément les offres de service disponibles dans les territoires. Or, les informations présentes dans les bases de données qui alimentent les cartographies sont insuffisamment complétées. Un accompagnement des acteurs et le suivi de la mise à jour est impératif pour faire vivre cette base de données et suivre « en temps réel » ;
- identifier, prioriser et mettre en œuvre les compléments d'offre d'accompagnement nécessaires en s'appuyant sur la coopération entre acteurs et une stratégie de « Communs » (identification, documentation, centralisation, enrichissement et essaimage de ressources) ;
- développer des modèles de parcours usagers : une coopération renforcée entre acteurs doit permettre de proposer une orientation et un accompagnement pertinents des usagers. Des outils se développent à l'échelle nationale dans ce domaine sur lesquels il est possible de s'appuyer ;
- essaimer les solutions éprouvées : dans un souci d'outillage et de formation des acteurs, des solutions recensées à l'échelle départementale et régionale pourraient être approfondies, documentées et chiffrées pour faire ensuite l'objet d'un essaimage auprès des autres professionnels et territoires.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Ainsi, le plan d'action envisagé pour remplir ces objectifs est le suivant :

1. **Développer un observatoire à la gouvernance clarifiée pour mieux comprendre les enjeux du territoire** : transmettre les objectifs du FNE, envisager le numérique comme un objet social à l'impact systémique, confier la gestion d'un observatoire à un acteur légitime et ancrer la démarche dans la durée par le biais de financements dédiés ;
2. **Développer et essaimer les bonnes pratiques** : capitaliser sur le travail déjà effectué par la mutualisation des données récoltées de chaque structure et en s'inspirant d'autres observatoires d'inclusion numérique, identifier des acteurs référents sur le territoire, mettre à jour de façon collaborative les données sur un périmètre « hyper » localisé et communiquer sur la cartographie, ainsi que sur les jeux de données disponibles tout en veillant à les rendre lisibles et intelligibles par des acteurs « non-initiés » ;
3. **Identifier et diffuser les nouveaux enjeux du numérique dont l'IA** : effectuer une veille régulière, organiser des ateliers d'idéation pour la rédaction de scénarios prospectifs permettant l'anticipation de futures pratiques et leur mise en débat, entamer une véritable réflexion autour des publics dits « invisibles » et des sources de financements disponibles pour appuyer ce travail (INTERREG).

V. Besoins en ingénierie de la feuille de route

À ces cinq objectifs stratégiques correspondent des besoins en ingénierie. Les besoins identifiés sont les suivants :

- pérenniser la mission de chefferie de projet d'animation et de déploiement de la feuille de route au sein du Département du Nord (équivalent 1 ETP) ;
- créer une mission de chefferie de projet en ingénierie financière au sein du Département du Nord. Elle pourrait également appuyer la mission d'observation menée par les Assembleurs et la Région des Hauts-de-France (équivalent 1 ETP).

A. Pérenniser la mission de chefferie de projet d'animation et de déploiement de la feuille de route FNE.

Les crédits octroyés par l'ANCT pour l'élaboration de la FNE ont permis de cofinancer à hauteur de 50 % un poste de chef de projet dédié à l'animation en 2024. Ces crédits annuels doivent être renouvelés pour prolonger l'action entreprise et complétés par une quote-part (encore à définir) sur l'enveloppe de 20 000 € attribuée au Département du Nord et dédiée à la formation Aidants Connect / Aidants numériques.

Les missions principales :

- assurer le déploiement des formations ;
- renforcer l'animation et la coordination du réseau des acteurs de l'inclusion numérique ;
- contribuer au développement d'une filière de reconditionnement ;
- participer à la compréhension des enjeux du territoire.

De manière opérationnelle :

Assurer le déploiement des formations :

- faire un diagnostic des outils, des formations et des besoins des professionnels de la médiation numérique et de leurs publics ;
- concevoir et systématiser une stratégie de déploiement ;
- déployer des formations à destination des acteurs de la médiation numérique ;
- réaliser une évaluation et un bilan pour effectuer la mesure d'impact des actions menées.

Renforcer l'animation et la coordination du réseau des acteurs de l'inclusion numérique :

- identifier et convaincre les acteurs locaux sur l'importance et la nécessité de s'impliquer sur les sujets de l'inclusion numérique ;
- constituer une gouvernance et déterminer les modalités de pilotage ;
- communiquer en interne et en externe sur les actions menées ;
- apporter un appui opérationnel.

Contribuer au développement d'une filière de reconditionnement numérique :

- appuyer les intercommunalités dans l'état des lieux et la mise en réseau des acteurs ;
- effectuer le suivi de la mise en place du processus de reconditionnement ;
- détecter les besoins en formation des équipes projets en ingénierie financière.

Participer à la compréhension des enjeux du territoire :

- contribuer à la définition d'une gouvernance clarifiée ;
- suivre les productions de l'observatoire et participer à leur diffusion.

B. Créer une mission de chefferie de projet en ingénierie financière et d'appui à l'observation

Sous réserve de l'ouverture de crédits par l'ANCT dédiés à la mise en place d'une ingénierie financière (circulaire interministérielle du 28 juillet 2023 relative à l'élaboration locale de la feuille de route locale France Numérique Ensemble), le Département du Nord pourra créer une mission de chefferie de projet en ingénierie financière et d'appui à l'observation menée par *Les Assembleurs* et la Région des Hauts-de-France.

Les missions principales :

- apporter une expertise en financement ;
- appuyer le développement d'un modèle économique de la filière de reconditionnement ;
- appuyer l'observation et la veille dans les territoires et contribuer à leur diffusion.

De manière opérationnelle :

Apporter une expertise en financement :

- identifier les structures à financement repérer les différentes typologies de structures pouvant faire l'objet d'une mutualisation des financements ;
- repérer, convaincre et mobiliser les structures de financement ;
- poser juridiquement le cadre de financement local ;
- répartir les fonds de façon équitable.

Appuyer le développement d'un modèle économique de la filière de reconditionnement :

- accompagner l'identification du gisement disponible et la sensibilisation des structures donneuses ;
- former et accompagner les équipes projets dans la recherche de fonds et au montage de dossiers financiers.

Venir en appui à l'observation au service des territoires et contribuer à :

- recenser les bases de données et cartographies existantes ;
- analyser les données récoltées, veiller à leur lisibilité et leur compréhension par des acteurs « non-initiés » à la consultation de données ;
- définir des indicateurs pertinents au regard des objectifs fixés par la gouvernance ;
- développer des partenariats pour enrichir le jeu de données existantes ;
- valider les analyses par le biais d'enquêtes qualitatives sous forme d'entretiens individuels ;
- créer et diffuser un questionnaire à l'échelle régionale ;
- appliquer un numérique transversal pour élargir la méthodologie de collecte des données.

Venir en appui à l'observation au service des territoires et contribuer à :

- réaliser un bilan annuel de la feuille de route à présenter au comité de pilotage annuel du SDAASP ;
- réaliser un bilan à mi-parcours de la feuille de route dans la perspective d'une actualisation des orientations et du plan d'action en fonction de l'évolution du contexte en recourant à une assistance à maîtrise d'ouvrage (sous réserve de crédits de l'ANCT pour un budget estimatif de 15 à 20 K€).

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Hôtel du Département du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 Lille CEDEX

03 59 73 59 59
servicesaupublic@lenord.fr

Nord
le Département est là

Département du Nord • DIRCOM (BBD) • mars 2025

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2025-2030

Entre,

L'Etat, représenté par Monsieur le préfet

Le Département du Nord, représenté par son Président

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président
L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, représentée par
La Direction Départementale des Finances Publiques, représentée par
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, représentée par

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président
La Communauté Urbaine de Dunkerque, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération de Cambrai, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent Agglo, représentée par son Président
La Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre Agglo, représentée par son Président
La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, représentée par son Président
La Communauté de Communes Flandre-Lys, représentée par son Président
La Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre, représentée par son Président
La Communauté de Communes Pévèle Carembault, représentée par son Président
La Communauté de Communes du Pays de Mormal, représentée par son Président
La Communauté de Communes du Pays Solesmois, représentée par son Président
La Communauté de Communes Sud-Avesnois, représentée par son Président

L'association des Maires du Nord, AMN, représentée par
L'association des Maires Ruraux du Nord, AMRN, représentée par
L'Institut Régional de la Ville, IREV, représenté par

La CAF du Nord, représentée par
La CPAM des Flandres, représentée par
La CPAM de Lille Douai, représentée par
La CPAM Roubaix Tourcoing, représentée par
La CPAM du Hainaut, représentée par
La Mutuelle Sociale Agricole, représentée par
La CARSAT, représentée par
La Poste, représentée par

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

France Travail, représentée par

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par
La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France, représentée par
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, représentée par
La Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France, représentée par

L'UDCCAS, représentée par
L'URIOPSS, représentée par
La Fédération des Centres Sociaux, représentée par

Vu l'Article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France (SRADDET) le 30 juin 2020 puis approuvé par arrêté préfectoral et entré en application le 4 août 2020 ;

Vu l'instruction ministérielle du 28 juillet 2023 portant sur la feuille de route « France Numérique Ensemble » et la décision prise par la Préfecture du Nord de l'inclure dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;

Vu la circulaire du 19 juillet 2023 relative au rôle et aux missions des sous-préfets en charge de services publics portant désignation d'un sous-préfet en charge des services publics et la décision prise par la Préfecture du Nord d'inclure la coordination du programme d'actions visant à améliorer l'accessibilité des services publics dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;

Vu le Pacte des solidarités 2024 – 2027 présenté le 18 septembre 2023 et entré en vigueur le 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord du 31 mars 2025 portant adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;

Vu les délibérations des Etablissements publics de coopération intercommunale du département du Nord et du Conseil régional Hauts-de-France approuvant le SDAASP 2025-2030 et la présente convention de mise en œuvre ;

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention constitue un document cadre. Elle a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Nord autour de l'objectif global d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Cette convention formalise l'engagement des partenaires signataires pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Article 2 : Engagement des parties signataires

2.1 - Inscrire dans sa stratégie interne l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les moyens permettant d'atteindre cet objectif

Chaque signataire s'engage à inscrire dans ses documents stratégiques l'enjeu de contribuer à la mise en œuvre du SDAASP et à mobilier les moyens humains, techniques et financiers permettant d'atteindre cet objectif.

2.2 - Participer aux instances de pilotage et de suivi

Au niveau départemental

Le Comité de pilotage du Schéma est l'instance d'arbitrage présidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants, qui :

- assure le portage politique du schéma ;
- évalue les besoins territoriaux ;
- valide le bilan annuel d'exécution et les propositions d'actualisation des actions du Schéma, soumises par le Comité technique ;
- examine les éventuels points de blocage et détermine les moyens de mise en œuvre adéquats.

Il se réunit a minima une fois par an et à chaque fois que son avis est requis.

Le comité de pilotage est co-présidé par le préfet et le Président du Conseil départemental, ou leurs représentants, et composé du Conseil Régional, des EPCI à fiscalité propre et des signataires de la convention de mise en œuvre.

Chaque signataire s'engage également à identifier au sein de sa structure une personne référente sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. Cette personne sera l'interlocuteur technique unique pour la Préfecture et le Conseil départemental en matière de production et de suivi.

Le Comité technique a pour mission d'assurer le suivi et l'animation opérationnelle du Schéma. A cette fin, il se réunit 1 fois par semestre et :

- centralise, consolide et analyse les contributions des pilotes des actions ;
- prépare le bilan annuel de la réalisation du Schéma présenté au Comité de pilotage ;
- émet des préconisations d'actualisation du programme d'actions du Schéma, en lien avec les propositions issues des groupes de travail thématiques et des rencontres territoriales ; - prépare les réunions du Comité de pilotage.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

Il rassemble les représentants des services désignés compétents au sein de la Préfecture et du Conseil départemental du Nord. Les services techniques des autres signataires de la convention de mise en œuvre pourront être invités à siéger dans cette instance.

Au niveau de l'arrondissement

Un Comité territorial d'animation, organisé par le directeur délégué de la Direction Relation aux Nordistes et Stratégie Partenariale du Département du Nord et le Sous-préfet, est réuni courant octobre de chaque année. Le CTA :

- élabore le bilan de l'année ;
- dresse des perspectives.

Ces éléments alimenteront le Comité Technique départemental prévu en novembre de chaque année.

Participent au CTA, les représentants des EPCI de l'arrondissement (président/techniciens), les représentants des pilotes territoriaux de l'arrondissement et éventuellement les animateurs des groupes de travail.

Un Comité territorial de suivi, organisé par le directeur délégué de la Direction Relation aux Nordistes et Stratégies Partenariales du Département du Nord et le sous-préfet, est réuni en avril ou mai de chaque année.
Le CTS :

- analyse l'activité des groupes de travail thématiques ;
- émet des recommandations.

Ces éléments alimenteront le Comité technique départemental prévu en juin de chaque année.

Participent à ce CTS, les représentants des EPCI de l'arrondissement (président/techniciens), les représentants des pilotes thématiques de l'arrondissement, les animateurs des groupes de travail et les représentants des partenaires du territoire.

Chaque signataire s'engage à identifier au sein de sa structure une personne participant aux travaux du SDAASP en territoires.

2.3 - Rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions

Afin de contribuer au suivi et à l'évaluation du schéma, chaque structure désigne un pilote thématique à l'échelle départementale et à identifier un représentant au niveau de chaque arrondissement. Les pilotes s'engagent à faire état de l'avancement des actions et des activités conduites sur leur thématique via la complétude d'un document cadre. Ces documents devront être transmis avant chaque Comité Technique aux services du préfet et aux services départementaux.

2.4 - Engagements spécifiques

Chacun des partenaires, dans son champ de compétences ou dans son domaine d'intervention, pourra être amené à préciser son engagement dans certaines actions inscrites dans le schéma. Ces engagements spécifiques et opérationnels pourront faire l'objet autant que besoin de conventions dédiées.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:12

<u>Article 3</u> : Durée de la convention

Cette convention est liée à l'exécution du schéma. Elle a ainsi pour validité la durée de ce schéma, soit 6 ans à compter du 1er janvier 2025. Elle prend effet à la date de signature des parties et s'achèvera le 31 décembre 2030.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, un exemplaire conservé par le Département du Nord et l'autre remis entre les mains du préfet, représentant les intérêts de l'ensemble des signataires.

Une copie du document signé sera remise à chacun des signataires.

A Lille, le …

Signature des partenaires